

RÔLES ET USAGES DES PROGRAMMES  
DE COURTE DURÉE ET DES PROGRAMMES  
CONSTITUTIFS DE GRADE

À LA MESURE DES BESOINS  
DE FORMATION UNIVERSITAIRE  
DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

RÔLES ET USAGES DES PROGRAMMES  
DE COURTE DURÉE ET DES PROGRAMMES  
CONSTITUTIFS DE GRADE

À LA MESURE DES BESOINS  
DE FORMATION UNIVERSITAIRE  
DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

**Recherche et rédaction :**

Sophie Duchaine  
Marie-Ève Gagnon-Paré  
Odette Morin

**Traitement des données statistiques :**

Sylvie Bonin  
Stéphanie Girard

**Comité de lecture :**

David-H. Mercier  
Andrée LaRue

Rapport adopté par la Commission de planification de l'Université du Québec, le 3 décembre 2014.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-7628-2771-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-7628-2772-9 (version PDF)

La reproduction du présent rapport est autorisée à condition d'en mentionner la source.

## SOMMAIRE

---

L'objectif de ce rapport est d'apporter un éclairage sur les rôles joués par les programmes de formation courte dans le système universitaire québécois et sur les usages qui en sont faits. Les critiques formulées récemment (Bissonnette et Porter, 2014) à l'égard de ces programmes ne sont pas neuves. Déjà dans les années 80, le Conseil des universités se questionnait sur l'impact des programmes de formation courte, sur la qualité de la formation universitaire et sur la dévalorisation des grades (Conseil des universités, 1985).

De fait, les principales critiques formulées à l'endroit des programmes de formation universitaire de courte durée prennent source dans la perception que, d'un point de vue académique, le niveau de ces programmes n'est pas équivalent à celui des programmes de grade. Ces critiques affirment que ces programmes sont intégrés de façon inégale dans les activités et structures universitaires, qu'ils sont de nature variée et ont des objectifs définis de façon moins rigoureuse que ceux des programmes de grade (Conseil des universités, 1985; Bissonnette et Porter, 2014).

Les détracteurs de ce type de programme soutiennent qu'ils offriraient un diplôme de moindre valeur et donc une voie sans issue aux étudiants. On avance que les programmes de courte durée permettraient par ailleurs aux universités d'accroître leur offre de formations en contournant les processus d'assurance qualité auxquels sont soumis les programmes de grade. On prétend également que le développement de programmes universitaires de courte durée serait un phénomène en croissance fulgurante, propre au Québec et quasi exclusif aux universités francophones. Enfin, le développement actuel de l'offre de formation de courte durée participerait à la création d'un système universitaire à deux vitesses, basé sur « une différence de régime entre diplômes » (Bissonnette et Porter, 2014, p. 50) et justifierait que ces programmes soient soumis aux mêmes processus d'assurance qualité qui régissent les programmes de grade.

Prenant acte de l'ensemble de ces questionnements et préoccupés par certaines critiques formulées à l'endroit des programmes de formation de courte durée, les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) ont souhaité effectuer un état des lieux. La démarche entreprise par l'UQ a permis de documenter la situation de ces programmes dans toutes les universités québécoises, de comparer la réalité québécoise à celle qui prévaut dans le système d'éducation supérieure ontarien et de circonscrire plus étroitement les clientèles qui fréquentent ces programmes. Le résultat des analyses réalisées est livré dans ce rapport. Il permet de mesurer la place qu'occupent ces programmes dans l'offre de formation globale, d'analyser leur niveau d'intégration dans les structures universitaires régissant la qualité, de préciser le rôle qu'ils jouent dans la mission des universités et de comprendre l'usage que les populations étudiantes en font ainsi que les bénéfices qu'ils en retirent.

Le rapport permet ainsi de répondre aux principaux questionnements et critiques soulevés à l'égard des programmes de formation de courte durée et de mettre en évidence les véritables enjeux sur lesquels une attention doit être portée. Sur cette base, le présent rapport déboulonne un certain nombre de mythes souvent véhiculés à l'égard des programmes de formation de courte durée et fournit des pistes de réflexion aux établissements sur leur développement futur.



## TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	8
Liste des figures et graphiques.....	9
Liste des sigles et des acronymes.....	11
1. Comprendre les programmes universitaires québécois de courte durée .....	13
1.1. Définition.....	13
1.2. Des programmes à visées multiples .....	13
1.3. Une nomenclature diversifiée .....	14
1.4. Modes d'organisation .....	18
1.5. Comparaison avec le modèle ontarien : repères et précautions.....	20
2. Principaux constats sur les rôles et usages des programmes de courte durée et des programmes constitutifs de grade (PCC).....	25
2.1. Les PCC occupent une place restreinte et stable dans l'offre de formation universitaire.....	25
2.2. Les PCC sont offerts dans toutes les universités québécoises.....	31
2.3. Les PCC offrent une réponse adaptée aux besoins des étudiants désirant compléter une formation universitaire antérieure ou enrichir leurs compétences professionnelles.....	39
2.4. Les PCC favorisent l'accessibilité aux études universitaires sur l'ensemble du territoire québécois et ils ouvrent la voie vers les programmes de grade.....	56
2.5. Les PCC sont intégrés dans les structures et les processus universitaires régissant la qualité de la formation.....	66
CONCLUSION .....	73
PISTES DE RÉFLEXION .....	75
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	77

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Type de PCC, nombre de crédits et établissements universitaires québécois associés, selon le cycle d'études, 2013-2014	14
Tableau 2	Modes d'organisation relatifs à l'offre de PCC de 1 <sup>er</sup> cycle dans les établissements universitaires québécois, selon le niveau d'implication des services de formation continue et des unités d'enseignement	19
Tableau 3	Durée annoncée de quelques programmes de maîtrise dans des universités ontariennes	24
Tableau 4	Nombre d'étudiants dans les PCC de 3 <sup>e</sup> cycle et proportion des inscriptions de 3 <sup>e</sup> cycle, universités québécoises, automne 2012	30
Tableau 5	Nombre et proportion d'étudiants canadiens inscrits dans les PCC de 1 <sup>er</sup> cycle selon le lieu de résidence principal au moment de la première admission dans l'établissement, universités francophones et anglophones québécoises, automne 2012	33
Tableau 6	Nombre et proportion d'étudiants canadiens inscrits dans les PCC de 2 <sup>e</sup> cycle selon le lieu de résidence principal au moment de la première admission dans l'établissement, universités francophones et anglophones québécoises, automne 2012	36
Tableau 7	Proportion des nouveaux étudiants inscrits par cycle d'études, selon le plus haut diplôme universitaire obtenu et la sanction recherchée, réseau de l'UQ, automne 2011	47
Tableau 8	Revenu d'emploi médian selon le plus haut diplôme obtenu, population active de 25 à 64 ans, Québec, 2011	55
Tableau 9	Caractéristiques des étudiants du réseau de l'UQ, selon la sanction recherchée et le cycle d'études, données ICOPE 2011	58
Tableau 10	Nombre et taux de passage au baccalauréat entre 2007 et 2011 des diplômés (2006) d'un PCC, selon leur établissement de diplomation	61
Tableau 11	Proportion des diplômés d'un baccalauréat par cumul de certificats (BCC) sur le total des diplômés d'un baccalauréat, universités québécoises, 2012	63
Tableau 12	Nombre et taux de passage à la maîtrise entre 2007 et 2011 des diplômés (2006) d'un programme court, d'un certificat ou d'un diplôme de 2 <sup>e</sup> cycle, selon leur établissement de diplomation	64
Tableau 13	Nombre de cours offerts dans les programmes de certificat et proportion de ces cours offerts dans un programme de baccalauréat, établissements du réseau de l'UQ, été 2011 à hiver 2014	68
Tableau 14	Nombre de cours offerts dans les programmes de DESS et proportion de ces cours offerts dans un programme de maîtrise, établissements du réseau de l'UQ, été 2011 à hiver 2014	69
Tableau 15	Durée de vie moyenne des programmes courts actifs et fermés des établissements du réseau de l'UQ, selon le cycle d'études, 1973 à 2014	70

## LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Figure 1	Exemple de système multi-voies dans un baccalauréat à l'Université McGill	16
Figure 2	Structure de formation au Québec et en Ontario	21
Figure 3	Présentation des composantes majeures et mineures dans un baccalauréat de l'Université York et des avantages pour les étudiants de s'y inscrire	23
Graphique 1	Évolution des inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle, selon la sanction recherchée, universités québécoises, trimestres d'automne, 2002-2012	25
Graphique 2	Évolution de la proportion des inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle, selon la sanction recherchée, universités québécoises, trimestres d'automne, 2002-2012	26
Graphique 3	Répartition des inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle, selon la sanction recherchée, universités québécoises, automne 2012	27
Graphique 4	Évolution des inscriptions au 2 <sup>e</sup> cycle, selon la sanction recherchée, universités québécoises, trimestres d'automne, 2002-2012	28
Graphique 5	Répartition des inscriptions au 2 <sup>e</sup> cycle, universités québécoises, automne 2012	29
Graphique 6	Répartition des inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle selon la sanction recherchée, universités québécoises, automne 2012	31
Graphique 7	Répartition des inscriptions au 2 <sup>e</sup> cycle selon la sanction recherchée, universités québécoises, automne 2012	34
Graphique 8	Évolution des inscriptions dans les PCC de 2 <sup>e</sup> cycle, trimestres d'automne 2002 à 2013, réseau de l'UQ et autres universités québécoises	37
Graphique 9	Proportion d'étudiants inscrits au 1 <sup>er</sup> cycle, selon la sanction recherchée et le groupe d'âge, ensemble des universités québécoises, automne 2012	39
Graphique 10	Proportion d'étudiants inscrits au 2 <sup>e</sup> cycle, selon la sanction recherchée et le groupe d'âge, ensemble des universités québécoises, automne 2012	40
Graphique 11	Base d'admission des étudiants inscrits au 1 <sup>er</sup> cycle, selon la sanction recherchée, réseau de l'UQ, automne 2012	41
Graphique 12	Base d'admission des étudiants inscrits au 2 <sup>e</sup> cycle, selon la sanction recherchée, réseau de l'UQ, automne 2012	42
Graphique 13	Proportion d'étudiants inscrits au 1 <sup>er</sup> cycle, selon la sanction recherchée et le régime d'études, ensemble des universités québécoises, automne 2012	43
Graphique 14	Proportion d'étudiants inscrits à temps partiel au 1 <sup>er</sup> cycle, selon la sanction recherchée, universités québécoises, automne 2012	44
Graphique 15	Proportion d'étudiants inscrits au 2 <sup>e</sup> cycle, selon la sanction recherchée et selon le régime d'études, ensemble des universités québécoises, automne 2012	45
Graphique 16	Proportion d'étudiants inscrits à temps partiel au 2 <sup>e</sup> cycle, selon la sanction recherchée, universités québécoises, automne 2012	46

**LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES**

---

Graphique 17	Proportion des étudiants inscrits dans un PCC de 1 <sup>er</sup> cycle selon le domaine d'études actuel et le plus haut diplôme obtenu, réseau de l'UQ, automne 2011	48
Graphique 18	Proportion des étudiants inscrits dans un PCC de 2 <sup>e</sup> cycle selon le domaine d'études actuel et le plus haut diplôme obtenu, réseau de l'UQ, automne 2011	50
Graphique 19	Proportion d'étudiants inscrits dans les PCC de 1 <sup>er</sup> cycle, selon le domaine d'études, ensemble des universités québécoises, automne 2012	51
Graphique 20	Proportion d'étudiants inscrits dans les programmes de grade de 1 <sup>er</sup> cycle, selon le domaine d'études, ensemble des universités québécoises, automne 2012	52
Graphique 21	Proportion d'étudiants inscrits dans les PCC de 2 <sup>e</sup> cycle, selon le domaine d'études, ensemble des universités québécoises, automne 2012	53
Graphique 22	Proportion d'étudiants inscrits dans les programmes de grade de 2 <sup>e</sup> cycle, selon le domaine d'études, ensemble des universités québécoises, automne 2012	54
Graphique 23	Proportion d'étudiants inscrits au 1 <sup>er</sup> cycle, selon la scolarité des parents et la sanction recherchée, réseau de l'UQ, 2011	56
Graphique 24	Proportion d'étudiants inscrits au 2 <sup>e</sup> cycle, selon la scolarité des parents et la sanction recherchée, réseau de l'UQ, 2011	57

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

---

<b>ADÉSAQ</b>	Association des doyens des études supérieures au Québec
<b>BAC</b>	Baccalauréat
<b>BCI</b>	Bureau de coopération interuniversitaire
<b>CEP</b>	Commission d'évaluation des projets de programmes
<b>CPU</b>	Comité des programmes universitaires
<b>CREPUQ</b>	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
<b>CSE</b>	Conseil supérieur de l'éducation
<b>DEC</b>	Diplôme d'études collégiales
<b>DER</b>	Direction des études et de la recherche (Université du Québec)
<b>DESS</b>	Diplôme d'études supérieures spécialisées
<b>DRI</b>	Direction de la recherche institutionnelle (Université du Québec)
<b>EETP</b>	Étudiants en équivalence à temps plein
<b>EHU</b>	Étudiant bénéficiant d'un héritage universitaire
<b>ENAP</b>	École nationale d'administration publique
<b>EPG</b>	Étudiant de première génération
<b>ÉTS</b>	École de technologie supérieure
<b>FAEUQEP</b>	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
<b>GDEU</b>	Gestion des données sur l'effectif universitaire
<b>HEC Montréal</b>	Hautes études commerciales de Montréal
<b>ICOPE</b>	Indicateurs de conditions de poursuite des études
<b>INRS</b>	Institut national de recherche scientifique
<b>MESRS</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
<b>PCC</b>	Programme de courte durée ou constitutif de grade
<b>PRISME</b>	Base de données sur l'effectif étudiant de l'Université du Québec
<b>PSIPS</b>	Post-Secondary Institution Proposal System
<b>TÉLUQ</b>	Télé-université
<b>UQ</b>	Université du Québec
<b>UQAC</b>	Université du Québec à Chicoutimi
<b>UQAM</b>	Université du Québec à Montréal
<b>UQAR</b>	Université du Québec à Rimouski
<b>UQAT</b>	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
<b>UQO</b>	Université du Québec en Outaouais
<b>UQTR</b>	Université du Québec à Trois-Rivières



## 1. Comprendre les programmes universitaires québécois de courte durée

L'offre de programmes de formation de courte durée dans les universités québécoises s'est amorcée vers la fin des années 60 par la création de programmes de certificat de 1<sup>er</sup> cycle. La création de ces programmes visait à répondre aux besoins de formation continue et à favoriser l'accès de la population québécoise et, plus particulièrement, des adultes et des francophones, à la formation universitaire (Chenard et Doray, 2013; FAEUQEP, 2013). Après avoir connu une croissance importante jusqu'au début des années 90, l'offre de programmes de certificat au 1<sup>er</sup> cycle s'est stabilisée (voir graphique 1).

Au 2<sup>e</sup> cycle, l'offre de programmes de formation de courte durée a connu une croissance marquée entre les années 2000 et 2010; croissance qui, quoique moins prononcée, se poursuit aujourd'hui (voir graphique 4). Selon la FAEUQEP (2013), cette croissance s'explique, entre autres, par le déplacement des besoins de formation universitaire des adultes. Étant plus nombreux à avoir complété une formation de 1<sup>er</sup> cycle, ils se dirigent maintenant davantage vers un programme de 2<sup>e</sup> cycle. Ainsi, la naissance et la croissance des programmes de formation de courte durée au 2<sup>e</sup> cycle témoignent d'un rehaussement du niveau des besoins de formation de la population québécoise.

### 1.1. DÉFINITION

Le tableau 1 présente tous les types de programmes de premier, deuxième et troisième cycles offerts dans les universités québécoises qui ne sont pas des programmes de grade. L'expression générique « programme court » utilisée dans les rapports publiés récemment (Bissonnette et Porter, 2014; Tremblay et Roy, 2013) ne permet pas de les désigner adéquatement. De plus, l'usage de cette expression peut entraîner une certaine confusion puisqu'elle désigne un type de programme spécifique dans plusieurs universités québécoises. D'autres termes tels que « programme sans grade » ou « programme ne menant pas à un grade » ne semblent pas davantage appropriés puisqu'une forte proportion d'entre eux, notamment le certificat et la mineure, sont de nature gigogne et peuvent donc être constitutifs de grade.

Dans le présent rapport, nous avons retenu l'expression *programmes de courte durée ou constitutifs de grade* (PCC). Celle-ci désignera tous les programmes qui ne sont pas des programmes de grade. Ainsi, sous le vocable « programmes de courte durée », se retrouvent les programmes courts et les microprogrammes à tous les cycles et les diplômes de 3<sup>e</sup> cycle; et sous le vocable « programmes constitutifs de grade », tous les programmes pouvant, sous certaines conditions, se combiner pour permettre l'obtention d'un grade, c'est-à-dire le certificat, la mineure, la majeure, le diplôme de 1<sup>er</sup> cycle et le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de 2<sup>e</sup> cycle.

### 1.2. DES PROGRAMMES À VISÉES MULTIPLES

Dans son avis intitulé *Parce que les façons de réaliser des études universitaires ont changé...*, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) explique que la création des PCC au Québec découle d'un contexte de modulation de l'offre de formation universitaire visant à répondre aux besoins d'une population étudiante de plus en plus diversifiée. L'avis du CSE caractérise les PCC comme étant à visées multiples : « Pris globalement, les programmes ne menant pas à un grade peuvent souvent contribuer au perfectionnement de professionnels [...]. Mais les visées de ces programmes sont aussi envisagées en dehors des activités professionnelles [...]. De fait, ils sont parfois décrits comme pouvant constituer la première étape d'une formation plus longue [...]. » (CSE, 2013, p.14). Selon le CSE, bon nombre d'étudiants s'engagent dans des parcours de formation tout en devant concilier leurs études avec d'autres réalités comme l'occupation d'un emploi, des responsabilités parentales, une situation de cheminement à temps partiel ou de retour aux études. Le CSE explique également que cette tendance vient ébranler le modèle d'offre de formation universitaire traditionnelle<sup>1</sup> et que les établissements mettent en œuvre plusieurs actions « pour tenir compte des nouvelles façons de réaliser un projet d'études ».

1. C'est-à-dire un modèle d'offre de formation adapté à un étudiant provenant directement du collège et qui en est à sa première formation universitaire, qui chemine en continu dans un programme de grade et qui se consacre presque entièrement à son projet d'études.

### 1.3. UNE NOMENCLATURE DIVERSIFIÉE

À partir d'une lecture des règlements institutionnels et d'une analyse des sites Internet des établissements universitaires québécois, il a été possible de caractériser l'offre des PCC en fonction du nombre de crédits qu'ils comportent et des établissements qui les dispensent. Cet exercice s'avère complexe du fait de la grande variabilité de formes, d'objectifs et de durée des PCC et qui rend leur catégorisation délicate. Le tableau suivant illustre bien cette diversité dans le système universitaire québécois.

**TABLEAU 1**  
TYPE DE PCC, NOMBRE DE CRÉDITS ET ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOIS ASSOCIÉS,  
SELON LE CYCLE D'ÉTUDES, 2013-2014

Type de PCC	Nombre de crédits	Bishop's	Concordia	HEC Montréal	Laval	McGill	Montréal	Polytechnique	Sherbrooke	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS*	ENAP*	ÉTS	TÉLUQ
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>																			
Programme court, microprogramme	6 à 18	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X			X	X
Module	9 à 15			X			X												
Certificat	24 à 36	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
Mineure	18 à 30	X	X			X	X		X	X		X	X	X	X				
Majeure	36 à 60	X	X			X	X		X	X		X	X	X	X				X
Diplôme	30 à 60					X													
<b>2<sup>e</sup> cycle</b>																			
Programme court, microprogramme	6 à 18			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Diplôme complémentaire à la maîtrise	9 à 15						X												
Certificat d'études supérieures	15 à 16		X			X													
Certificat de 2 <sup>e</sup> cycle	24						X												
Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS)	24 à 30		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Diplôme de formation complémentaire	50				X														
Diplôme d'études spécialisées	79 à 108						X												
Certificat de résidence	39 à 45						X												
<b>3<sup>e</sup> cycle</b>																			
Programme court ou microprogramme	6 à 21						X	X						X			X		
Diplôme	30 à 45							X											
Diplôme complémentaire au doctorat	12						X												
Diplôme d'études professionnelles approfondies	30						X												

\* L'INRS et l'ENAP n'offrent pas de programmes de 1<sup>er</sup> cycle.

Source : Données recensées sur les sites Internet des établissements et dans leurs règlements des études. Traitement : DER, UQ.

### 1.3.1. Au 1<sup>er</sup> cycle

La majorité des établissements offre des **programmes courts, microprogrammes ou modules**. Ces programmes ont généralement comme objectifs le perfectionnement professionnel, le développement culturel ou la mise en application des connaissances. Ces programmes ne sont pas constitutifs de grade, mais dans certains cas, les activités de formation peuvent être reconnues dans un autre programme, dont un baccalauréat.

Le **certificat** est offert dans tous les établissements. Il peut viser l'acquisition de connaissances de base dans un domaine de formation ou le développement de compétences nouvelles, complémentaires à une formation initiale, et ce, dans un objectif de perfectionnement professionnel. Sa structure est comparable d'un établissement à l'autre. En général, le certificat peut être constitutif d'un programme de grade, sauf dans certains établissements dont le règlement des études privilégie plutôt la reconnaissance des activités de formation (c'est notamment le cas à l'Université Laval).

La **mineure** et la **majeure** sont des programmes présents dans une majorité d'établissements. Dans les établissements francophones, la majeure comporte habituellement 60 crédits et la mineure 30 crédits<sup>2</sup>. La majeure est un programme conçu comme une composante du baccalauréat. Combinée avec une mineure ou un certificat, elle désigne le domaine de spécialisation du baccalauréat. Ainsi, contrairement aux autres programmes de courte durée, la majeure et la mineure prises isolément confèrent rarement un diplôme<sup>3</sup>.

Dans les universités anglophones, les programmes de baccalauréat avec majeure sont plus courants que dans les universités francophones où l'on retrouve principalement des baccalauréats spécialisés. Les universités anglophones permettent également la **combinaison de deux majeures de 36 crédits et d'une mineure de 18 crédits pour constituer un baccalauréat** ou la combinaison d'une majeure de 36 crédits avec deux mineures de 18 crédits et des cours complémentaires au choix. Dans plusieurs facultés des universités McGill, Concordia et Bishop's, les baccalauréats comportent obligatoirement une majeure. À titre d'exemple (voir figure 1), la Faculté des arts de l'Université McGill offre trois types de cheminement pouvant mener à un baccalauréat, combinant une ou plusieurs majeures (36 crédits) et mineures (18 crédits) ainsi qu'une série d'activités au choix (entre 18 et 36 crédits). Ce type de cheminement menant à un grade s'apparente fortement au baccalauréat par cumul<sup>4</sup> offert dans les universités francophones.

2. Dans certains établissements du réseau de l'UQ, les règlements des études permettent un minimum de 42 crédits pour la majeure et un minimum de 24 crédits pour la mineure, mais, dans les faits, ces programmes sont très rares. Une recherche dans les bases de données sur les programmes du réseau de l'UQ a permis d'identifier deux cas de majeure à 45 crédits, soit la majeure en éducation des adultes de la TÉLUQ et une majeure en informatique de l'UQAR. Concernant la mineure, deux établissements offrent des mineures de 24 crédits, soit l'UQAT (mineures en multimédia et en gestion) et l'UQTR (mineures en neuropsychologie, en gérontologie et en biologie moléculaire).

3. À l'Université de Montréal, selon le règlement des études, la majeure mène systématiquement à l'obtention d'un diplôme. À l'UQAM et à la TÉLUQ, la majeure mène également à l'obtention d'un diplôme, toutefois, contrairement à l'Université de Montréal, les inscrits à la majeure sont déclarés et comptabilisés au MESRS dans les inscrits au baccalauréat.

4. Les données des universités québécoises sur le baccalauréat par cumul sont présentées dans le tableau 11. Les règles de cheminement du baccalauréat par cumul sont présentées dans la section 2.5.4 intitulée *Règles d'agencement des programmes gigognes menant à un grade*.

FIGURE 1

EXEMPLE DE SYSTÈME MULTI-VOIES DANS UN BACCALAURÉAT À L'UNIVERSITÉ MCGILL

**Bachelor of Arts Degree: Multi-Track System**

To recognize the diversity of student backgrounds and interests and the multiple routes to understanding provided by a modern university, the Faculty of Arts offers a 90-credit multi-track system that includes a major concentration complemented by at least a minor concentration and that may be completed in one of the following ways:

Options	
A	Major Concentration (36) + Minor Concentration (18) + 36 credits of electives
B	Major Concentration (36) + Major Concentration (36) + 18 credits of electives
C	Major Concentration (36) + Minor Concentration (18) + Minor Concentration (18) + 18 credits of electives

**Regulations**

- Within option A and option B, all Concentrations must be in different academic units. (If you are completing a second degree in the Faculty of Arts, this regulation is waived.)
- Within option C, one of the Minor Concentrations may be in the same unit as the Major Concentration. If you pursue a same-unit Minor Concentration, you will substitute additional complementary (non-required) courses to a total of 18 credits for any courses completed as a part of your Major Concentration within that unit.
- You will include within the 36 or 18 credits of your Major or Minor Concentration any university-level (200 or above) prerequisites to required courses within their Concentrations.

Source : [http://www.mcgill.ca/study/2014-2015/faculties/arts/undergraduate/ug\\_arts\\_about\\_program\\_reqs](http://www.mcgill.ca/study/2014-2015/faculties/arts/undergraduate/ug_arts_about_program_reqs)

À l'Université McGill, il existe également un programme de **diplôme de 1<sup>er</sup> cycle** comportant 30 crédits, qui est principalement ouvert aux étudiants diplômés de 1<sup>er</sup> cycle, et ce, dans un objectif de spécialisation ou d'enrichissement de la formation antérieure.

### 1.3.2. Au 2<sup>e</sup> cycle

Au deuxième cycle, la majorité des établissements offre des **programmes courts** ou **microprogrammes**, également appelés **certificats** dans les universités McGill et Concordia. Ces programmes partagent des objectifs similaires de perfectionnement professionnel.

Le **diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS)** est offert dans tous les établissements. Il compte généralement 30 crédits<sup>5</sup> et a pour objectifs l'acquisition et l'approfondissement de connaissances spécialisées, habituellement dans un cadre de perfectionnement professionnel.

Outre ces programmes communs à l'ensemble des universités, les autres PCC de 2<sup>e</sup> cycle ont été développés pour répondre à des besoins de formation très spécifiques, plus souvent dans le domaine de la santé. Seules l'Université de Montréal et l'Université Laval dispensent ces programmes. À titre d'exemple, l'Université de Montréal offre un programme de **diplôme complémentaire à la maîtrise** qui s'adresse à des étudiants inscrits à la maîtrise et qui comporte notamment des stages en milieux de pratique et des travaux de recherche dirigés. L'Université de Montréal a également créé récemment un **certificat de 2<sup>e</sup> cycle** qui se compare au DESS, mais qui s'adresse spécifiquement à des pharmaciens ayant leur permis de pratique. Ce programme de 24 crédits vise la mise à niveau des connaissances et des compétences requises pour l'exercice de la pharmacie selon les nouvelles réalités de la pratique.

5. Certains établissements offrent toutefois des DESS de 24 ou de 27 crédits. Dans les bases de données sur les programmes du réseau UQ, on recense quatre DESS de 24 crédits à l'UQAM, trois DESS de 24 crédits et deux de 27 crédits à l'UQTR, un DESS de 24 crédits à la TÉLUQ, un DESS de 27 crédits à l'INRS, un DESS de 24 crédits à l'ENAP et quatre DESS de 24 crédits à l'UQO.

L'Université de Montréal offre aussi des programmes de **diplômes d'études spécialisées** dans les domaines de la médecine ou de la médecine dentaire. Ces programmes peuvent comporter plus de 100 crédits et s'adressent à des diplômés ayant leur permis de pratique ou toujours en cours de formation. L'Université Laval offre un programme de **diplôme de formation complémentaire** qui s'adresse uniquement aux dentistes ayant leur permis de pratique. Cette formation de 50 crédits comporte des stages et des cliniques et vise l'enrichissement de la pratique dans une perspective multidisciplinaire. Enfin, toujours à l'Université de Montréal et dans le domaine de la santé (médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie), un programme de **certificat de résidence** visant à permettre aux étudiants (déjà détenteur d'un doctorat) d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des comportements nécessaires à une pratique approfondie dans un champ spécifique.

### 1.3.3. Au 3<sup>e</sup> cycle

Au 3<sup>e</sup> cycle, les PCC sont moins usuels et ne sont dispensés que dans quatre établissements, soit l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal, l'ENAP et l'UQO. Le **programme court** ou **microprogramme** est le modèle commun aux quatre établissements. Ces programmes ont pour objectif de fournir aux étudiants ayant complété une maîtrise un complément de formation de niveau avancé, qui favorise le développement de compétences spécialisées dans un domaine précis. Les objectifs des programmes courts ou microprogrammes comportent généralement une dimension liée à l'enrichissement des connaissances ou des compétences en recherche.

L'Université de Sherbrooke a également développé le **diplôme de 3<sup>e</sup> cycle**. Ce programme, qui lui est exclusif, s'adresse à des étudiants inscrits au doctorat ou détenteurs d'un grade de 2<sup>e</sup> cycle et exige une expérience professionnelle comme condition d'admission. À titre d'exemple, le diplôme de 3<sup>e</sup> cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur s'adresse à des personnes ayant « un rôle de formateur dans le milieu de l'enseignement supérieur depuis au moins deux années [...] [engagées] dans une démarche de changement sur le plan pédagogique et [détenant] soit une tâche d'enseignement, soit une autorisation de réaliser un stage d'enseignement dans le milieu de l'enseignement supérieur »<sup>6</sup>.

Enfin, l'Université de Montréal propose au 3<sup>e</sup> cycle un programme analogue à celui qu'elle offre au 2<sup>e</sup> cycle, le **diplôme complémentaire au doctorat** qui s'adresse à des étudiants en élaboration de thèse. Ce programme est offert uniquement dans le domaine de la santé. Il est suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral. Il vise l'acquisition de compétences spécialisées dans un champ de recherche déterminé.

LES CARACTÉRISTIQUES DES PCC	
<b>QUE RETENIR?</b>	<p>L'offre de PCC au Québec est comparable d'un établissement à l'autre, en particulier dans le cas des programmes constitutifs de grade que sont le certificat, la mineure, la majeure et le DESS.</p> <hr/> <p>Malgré leur parenté de nature et d'objectifs, les programmes courts, microprogrammes et modules présentent une grande variabilité en matière de crédits à compléter.</p> <hr/> <p>Aux cycles supérieurs, certains établissements ont développé des programmes qui leur sont exclusifs, particulièrement dans les domaines de la santé, de la médecine vétérinaire et de l'éducation.</p>

6. <http://www.usherbrooke.ca/programmes/fac/education/3e-cycle/micro/pedagogie-enseignement/>

#### 1.4. MODES D'ORGANISATION

Le CSE (2013) distingue trois modes d'organisation relatifs à l'offre de PCC au 1<sup>er</sup> cycle dans les universités québécoises. Ces modes d'organisation, compris comme un continuum plutôt que trois modèles mutuellement exclusifs, se déclinent suivant le niveau d'implication des services de formation continue et des unités d'enseignement dans l'identification des besoins de formation, le développement des programmes, et éventuellement, leur offre aux étudiants. En raison du rôle historique des PCC en matière d'accessibilité des adultes à la formation universitaire, plusieurs établissements mettent à contribution leur service de formation continue (aussi appelé service d'éducation permanente) pour soutenir la diffusion, le développement et parfois la prestation de PCC au 1<sup>er</sup> cycle<sup>7</sup>. À ce titre, les services de formation continue jouent un rôle de facilitateur entre les milieux demandeurs de formations (entreprises, organismes, groupes professionnels) et les unités d'enseignement pour l'identification des besoins.

Afin d'améliorer la visibilité des PCC auprès des populations adultes ou en emploi, certains établissements ont de plus confié des mandats spécifiques à leur service de formation continue. Selon le cas, il peut :

- agir à titre de vitrine pour diffuser l'offre de PCC, pour informer, attirer et guider les étudiants dans leur inscription, voire dans la poursuite vers un programme de grade;
- diffuser l'offre de PCC qui ciblent plus spécifiquement les adultes ou les personnes en emploi tels ceux offerts à temps partiel, ceux ouverts sur cohorte seulement et ceux offerts dans les lieux hors campus;
- collaborer au développement ou à la modification de PCC lorsque ceux-ci visent une population étudiante intéressée par la formation continue.

7. Aux cycles supérieurs, les PCC sont entièrement sous la responsabilité des unités d'enseignement.

Le tableau suivant s’inspire de l’analyse faite par le CSE et illustre les différences de visions et d’orientations institutionnelles quant à la place réservée aux PCC dans l’offre globale de formation et à leur cohabitation avec les programmes de grade.

**TABLEAU 2**

MODES D’ORGANISATION RELATIFS À L’OFFRE DE PCC DE 1<sup>er</sup> CYCLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOIS, SELON LE NIVEAU D’IMPLICATION DES SERVICES DE FORMATION CONTINUE ET DES UNITÉS D’ENSEIGNEMENT

	Différencié	Centralisé	Intégré	
Établissement	Université de Montréal Université McGill	Université Laval Université Concordia Université de Sherbrooke	UQTR, UQAC, UQAR	UQAM, UQAT, UQO, ÉTS, Bishop’s
<b>Partage des responsabilités en regard du développement et de la diffusion des PCC</b>	Les PCC sont majoritairement développés et diffusés par le Service de formation continue	Le Service de formation continue joue un rôle de guichet unique pour la diffusion et pour l’inscription. Il joue également un rôle de soutien au développement des PCC en collaboration avec les unités d’enseignement	Les unités d’enseignement ont la pleine responsabilité de développer et de diffuser les PCC. Le Service de formation continue peut jouer un rôle de diffusion d’une partie de l’offre de PCC et de mise en relation avec certains demandeurs de formation	
<b>Approbation des projets de PCC</b>	Les dossiers de projets de PCC doivent contenir une démonstration de l’opportunité du projet et une description détaillée comparable à celle exigée pour les projets de programmes de grade. Les projets de PCC sont soumis pour approbation aux mêmes instances internes que les programmes de grade.			
<b>Prestation des activités de formation</b>	L’enseignement est pris en charge par le Service de formation continue et dispensé par des chargés de cours	L’enseignement est principalement pris en charge par les unités d’enseignement et dispensé par des professeurs et chargés de cours		L’enseignement est entièrement pris en charge par les unités d’enseignement et dispensé par des professeurs et chargés de cours
<b>Environnement d’apprentissage</b>	Les étudiants ne sont généralement pas dans les mêmes salles de classe que ceux inscrits dans les programmes de grade	La grande majorité des étudiants inscrits dans les PCC se retrouvent dans les mêmes salles de classe que ceux inscrits dans un programme de grade		

Source : Données recensées sur les sites Internet des établissements et dans leurs règlements des études. Traitement : DER, UQ.

L’Université de Montréal et l’Université McGill préconisent une approche différenciée, en confiant la majorité du développement et de la prestation de leurs PCC à des unités d’enseignement distinctes de celles des programmes de grade.

À l’autre extrémité du continuum, certains établissements, comme l’UQAM, par exemple, privilégient une approche intégrée où le développement et l’offre de PCC sont entièrement sous la responsabilité des unités d’enseignement, au même titre que pour les programmes de grade.

Certains établissements, tels que l'Université de Sherbrooke, ont développé une approche hybride pouvant être qualifiée de centralisée. Le Service de formation continue agit alors à titre de guichet unique pour favoriser la visibilité des PCC auprès des étudiants adultes qui s'y dirigent lorsqu'ils retournent à l'université. Cette centralisation permet aux unités d'enseignement, qui ont la pleine responsabilité du développement des PCC, de bénéficier d'une connaissance plus fine des besoins de formation de certains groupes d'étudiants, et ce, grâce au soutien offert par le Service de formation continue.

Enfin, d'autres établissements, comme l'UQAR, l'UQAC ou l'UQTR, ont développé des modalités d'organisation qui se situent à cheval entre les modèles centralisés et intégrés. La responsabilité de diffusion des PCC est partagée entre les unités d'enseignement et les services de formation continue, selon les groupes d'étudiants auxquels ils s'adressent, ainsi que le type et le domaine du programme.

<b>LES MODES D'ORGANISATION DES PCC</b>	
<b>QUE RETENIR?</b>	<p>Les modes d'organisation des PCC dans les établissements universitaires québécois révèlent les différences de vision quant à la place réservée aux PCC dans l'offre de formation et à leur cohabitation avec les programmes de grade.</p> <hr/> <p>Au 1<sup>er</sup> cycle, quelques établissements considèrent que la responsabilité des PCC relève d'unités d'enseignement distinctes de celles des programmes de grade. Ces établissements ont adopté une approche différenciée pour la diffusion, le développement et la prestation des PCC de 1<sup>er</sup> cycle en confiant ces mandats au Service de la formation continue (ou Faculté d'éducation permanente) plutôt qu'aux unités d'enseignement disciplinaire.</p> <hr/> <p>D'autres établissements privilégient une approche intégrée où la diffusion, le développement et la prestation de PCC relèvent entièrement des unités d'enseignement.</p> <hr/> <p>Entre les deux, l'approche hybride mise sur une collaboration étroite entre les unités d'enseignement et le Service de formation continue pour diffuser et développer les PCC.</p>

## 1.5. COMPARAISON AVEC LE MODÈLE ONTARIEN : REPÈRES ET PRÉCAUTIONS

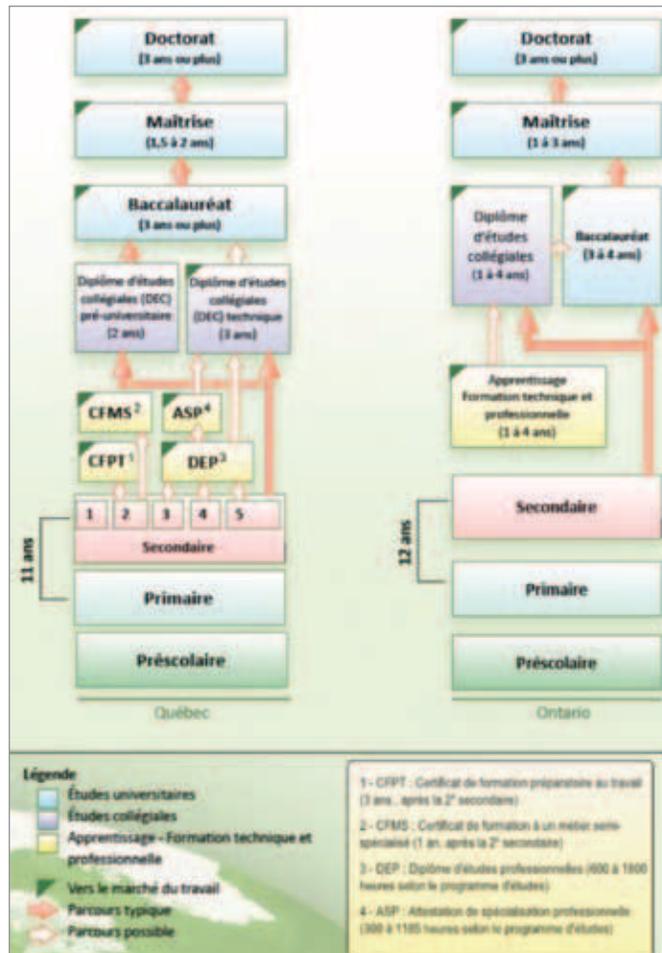
Dans le cadre constitutionnel canadien, l'éducation est une compétence législative des provinces et chaque province et territoire du Canada développe et gère son système d'éducation. Ce faisant, ces systèmes comportent des structures différentes, s'articulent et répondent à des logiques qui leur sont propres. Une simple comparaison des données d'inscription ou de diplomation sans égard au contexte ou au fonctionnement des systèmes éducatifs peut donc mener à des conclusions erronées. Puisque certaines critiques et questions soulevées à l'endroit des PCC québécois s'appuient sur des éléments de comparaison avec la situation ontarienne (Conseil des universités, 1985; Bissonnette et Porter, 2014), il apparaît pertinent de présenter le système d'enseignement supérieur ontarien et les particularités des parcours d'études que peuvent emprunter les jeunes ontariens. Ces parcours se distinguent à plusieurs égards de ceux empruntés par les étudiants évoluant dans le système québécois, ce qui complexifie l'analyse comparative entre les deux provinces.

1.5.1. Des rôles différents pour les collèges et les universités

Comme le montre la figure 2, le système québécois d’enseignement supérieur se distingue du système ontarien par les rôles confiés aux collèges et aux universités et par les liens entretenus entre ces deux ordres d’enseignement. Au Québec, la formation collégiale générale prépare aux études universitaires et constitue une condition d’admission dans la majorité des programmes universitaires de 1<sup>er</sup> cycle. En s’appuyant sur les données fournies par le MESRS en 2014, le *Rapport du chantier sur l’offre de formation collégiale* (Demers, 2014) indique que 78,6 % des étudiants détenteurs d’un diplôme d’études collégiales générales (formation préuniversitaire) s’inscrivent à l’université dans l’année d’obtention de leur diplôme. La formation collégiale technique vise quant à elle l’acquisition de compétences professionnelles nécessaires à l’exercice d’un emploi et est considérée comme terminale.

Contrairement au Québec, l’ordre d’enseignement collégial en Ontario est concomitant à l’ordre d’enseignement universitaire. Au terme des études secondaires, les jeunes ontariens peuvent se diriger au collège pour suivre une formation technique ou s’inscrire immédiatement à l’université pour une formation générale menant à une spécialisation disciplinaire ou professionnelle. En Ontario, par conséquent, les collèges ne préparent pas aux études universitaires comme les cégeps québécois et ne constituent pas un passage obligé pour les étudiants souhaitant s’inscrire à l’université. Dans son rapport d’étape sur les arrimages des formations collégiales et universitaires, le CSE (2014) constate par ailleurs que peu d’étudiants ontariens fréquentent un collège avant d’entamer une formation universitaire.

FIGURE 2  
STRUCTURE DE FORMATION AU QUÉBEC ET EN ONTARIO



Source : Centre d’information canadien sur les diplômes internationaux, Conseil des ministres de l’Éducation (Canada), 2010.

### 1.5.2. Les certificats post-diplôme ontariens

Une autre distinction importante entre les deux systèmes est liée aux titres de compétences qui peuvent être décernés par les collèges et les universités. Au Québec, les diplômes et grades décernés aux étudiants sont spécifiques à chaque ordre d'enseignement alors qu'en Ontario, les titres de compétences ne leur sont pas exclusifs. En effet, selon le *Cadre de classification des titres de compétences de l'Ontario* (MFCUO, 2009) « lorsqu'un programme d'un établissement satisfait à toutes les exigences législatives et réglementaires, cet établissement peut décerner le titre de compétence. Lorsque plus d'un type d'établissements peuvent décerner le même titre de compétence, ils doivent satisfaire aux mêmes exigences »<sup>8</sup>. Ce cadre fait en sorte que les collèges ontariens, contrairement aux collèges québécois, sont autorisés à offrir des programmes de niveau universitaire.

Ainsi, une grande prudence s'impose lorsque l'on compare les situations québécoises et ontariennes au regard du nombre de diplômés de programmes « universitaires » ne menant pas directement à un grade. Afin de produire un portrait plus juste de la situation, pour comparer le nombre de diplômés universitaires québécois de programmes courts avec leurs équivalents ontariens, il faut tenir compte des quelque 700 programmes offerts par les collèges ontariens menant à un certificat post-diplôme. En effet, ces programmes d'études supérieures sont comparables aux PCC de 1<sup>er</sup> cycle offerts dans les universités québécoises. D'une durée d'un an ou de deux sessions, ils s'adressent à des étudiants ayant déjà un diplôme universitaire ou collégial afin qu'ils « perfectionnent leurs connaissances et les habiletés déjà acquises dans un programme menant à un diplôme ou à un diplôme de niveau avancé ou donnant aux personnes titulaires de baccalauréats (ou l'équivalent) des connaissances ou des habiletés spécialisées, liées à une profession ou à un domaine d'études appliquées »<sup>9</sup>. Le domaine de l'administration, de la gestion et des finances occupe une grande part (357 programmes sur 700) de l'offre de ces « programmes courts » menant à un certificat post-diplôme. Les étudiants qui migrent de ce type de programme vers un domaine d'études connexe à l'université peuvent avoir droit à la reconnaissance de crédits.

8. <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/general/postsec/oqf/QsAsOQF.html>

9. [http://www.ontransfer.ca/www/index\\_fr.php?page=postsecondary\\_credentials\\_in\\_ontario](http://www.ontransfer.ca/www/index_fr.php?page=postsecondary_credentials_in_ontario)

### 1.5.3. Les majeures et les mineures dans les baccalauréats ontariens

En Ontario, les élèves sortants du secondaire qui désirent poursuivre une formation générale se dirigent naturellement vers les programmes de baccalauréat des universités. Comme le montre la figure 3, la structure de ces programmes est conçue pour permettre aux étudiants d'explorer différents champs de formation avant de faire un choix de spécialisation à une phase ultérieure de leur parcours. Elle s'appuie généralement sur une logique de cheminement par cumul de PCC (majeures et mineures).

**FIGURE 3**

PRÉSENTATION DES COMPOSANTES MAJEURES ET MINEURES DANS UN BACCALAURÉAT DE L'UNIVERSITÉ YORK ET DES AVANTAGES POUR LES ÉTUDIANTS DE S'Y INSCRIRE

The image shows a screenshot of the York University website. At the top left is the York University logo. To the right are navigation links: 'FUTURE STUDENTS', 'CURRENT STUDENTS', and 'ALUMNI & FRIENDS'. Below these is a red banner with the text 'Future Students'. Underneath the banner is a navigation menu with four items: 'Programs of Study', 'Admission Requirements', 'Transfer Credit', and 'Scholarships & Tuition'. The main content area features the heading 'Majors & Minors' in blue, followed by the sub-heading 'It's all about choice'. Below this is a paragraph of text: 'Unlike more "traditional" universities, York is set up to deliver a choice of majors and minors across more than 100 programs. Many students combine majors and minors in completely different fields such as music and physics or psychology and business. In this way, York's structural flexibility is designed to match your intellectual curiosity. In other words, it's up to you. The result? You focus in on exactly what you're interested in and graduate with a degree that fits your passions.'

Source : <http://futurestudents.yorku.ca/majors-minors>.

### 1.5.4. Les maîtrises ontariennes et les DESS québécois

En Ontario, plusieurs programmes de 2<sup>e</sup> cycle de courte durée n'incluant pas de projet de recherche confèrent un grade de maîtrise. Selon un rapport de l'ADÉSAQ (2009), ces programmes de maîtrise ontariens s'apparentent en nombre de crédits et en termes d'exigences académiques au DESS québécois. Le tableau suivant, tiré du rapport de l'ADÉSAQ, présente quelques exemples de ces programmes ontariens qui mènent à un grade de maîtrise et dont la durée est de deux ou trois sessions.

TABLEAU 3

DURÉE ANNONCÉE DE QUELQUES PROGRAMMES DE MAÎTRISE DANS DES UNIVERSITÉS ONTARIENNES

Universités	Programmes	Durée annoncée
McMaster University	<i>MA Studies in English</i>	1 an
	<i>MA Anthropology – course-based</i>	12 mois
Queen's University	<i>Master program in History, Pattern II</i>	12 mois
University of Toronto	<i>MA Economics regular stream</i>	8 mois
	<i>MA Economics doctoral stream</i>	8 mois
	<i>M.Sc. Geology doctoral stream</i>	1 an
	<i>Sociology (MA)</i>	9 mois
	<i>Aerospace Science and Engineering (M.Eng.)</i>	1 an
	<i>Master of Environmental Science</i>	1 an
	<i>Master of Urban Design Studies</i>	1 an
University of Western Ontario	<i>M.Sc. Geology (accelerated)</i>	1 an
	<i>MA French</i>	1 an
	<i>Master of Social Work</i>	1 an
Université d'Ottawa	<i>Maîtrise en gestion des services de santé</i>	4 sessions
	<i>Maîtrise en interprétation des conférences</i>	3 sessions

Source : ADÉSAQ (2009). *État de situation sur la maîtrise au Québec*, p. 9.

Certains de ces programmes proposent un passage accéléré vers le doctorat<sup>10</sup>. D'autres visent l'obtention d'un diplôme de grade de type professionnel. Une analyse plus poussée de ces derniers et du profil des étudiants qui y sont inscrits permettrait une comparaison plus fine avec les DESS québécois et pourrait démontrer qu'ils répondent à des besoins de formation semblables.

#### LA COMPARAISON DE LA SITUATION DU QUÉBEC AVEC CELLE DE L'ONTARIO

##### QUE RETENIR?

L'analyse du système d'enseignement supérieur ontarien met en évidence la difficulté de comparer les données d'inscription et de diplomation des PCC québécois avec celles de l'Ontario. Historiquement, le développement des PCC dans les universités québécoises a permis de favoriser l'accessibilité aux études universitaires et de soutenir les adultes désirant compléter leur formation ou rehausser le niveau de celle-ci.

En Ontario, on retrouve les mêmes préoccupations et les mêmes besoins de formation. Ils sont toutefois comblés différemment en fonction des rôles et missions conférés aux différents ordres d'enseignement.

Rappelons notamment qu'en Ontario, les universités ont la responsabilité d'offrir la formation générale qui, au Québec, est offerte dans les programmes préuniversitaires collégiaux.

Par ailleurs, le système ontarien compte de nombreux programmes pouvant s'apparenter aux PCC québécois, mais qui ne sont pas toujours pris en compte dans les comparaisons (les certificats post-diplôme offerts dans les collèges; les maîtrises de courte durée offertes dans les universités).

10. Au Québec, la plupart des établissements universitaires permettent aux unités d'enseignement d'offrir la possibilité d'un passage accéléré au doctorat aux étudiants de maîtrise. Celui-ci ne prend toutefois pas la forme d'un programme, comme c'est le cas en Ontario. Le passage accéléré constitue une option réglementée offerte aux étudiants sous certaines conditions. En général, un étudiant inscrit à la maîtrise qui effectue un passage au doctorat ne reçoit pas de diplôme de maîtrise. Certains établissements vont toutefois décerner un diplôme de maîtrise au terme du doctorat ou à une étape avancée de celui-ci.

## 2. Principaux constats sur les rôles et usages des programmes de courte durée et des programmes constitutifs de grade (PCC)

Cette section présente un portrait détaillé des PCC à partir des résultats d'analyse de données de clientèles du MESRS pour l'ensemble des universités québécoises (GDEU)<sup>11</sup> et de données institutionnelles et d'enquêtes relatives aux étudiants des établissements du réseau de l'UQ (PRISME, ICOPE). Cette analyse fait ressortir cinq grands constats qui permettent d'approfondir la compréhension des rôles et usages de ces programmes dans les universités québécoises et dans les établissements du réseau de l'UQ.

### 2.1. LES PCC OCCUPENT UNE PLACE RESTREINTE ET STABLE DANS L'OFFRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE

**Constat 1 :** Les données sur les inscriptions montrent que le Québec ne connaît pas de croissance généralisée de sa population étudiante dans les PCC, celle-ci étant restée stable au niveau global. Les croissances observées sont périodiques et répondent à des contextes précis.

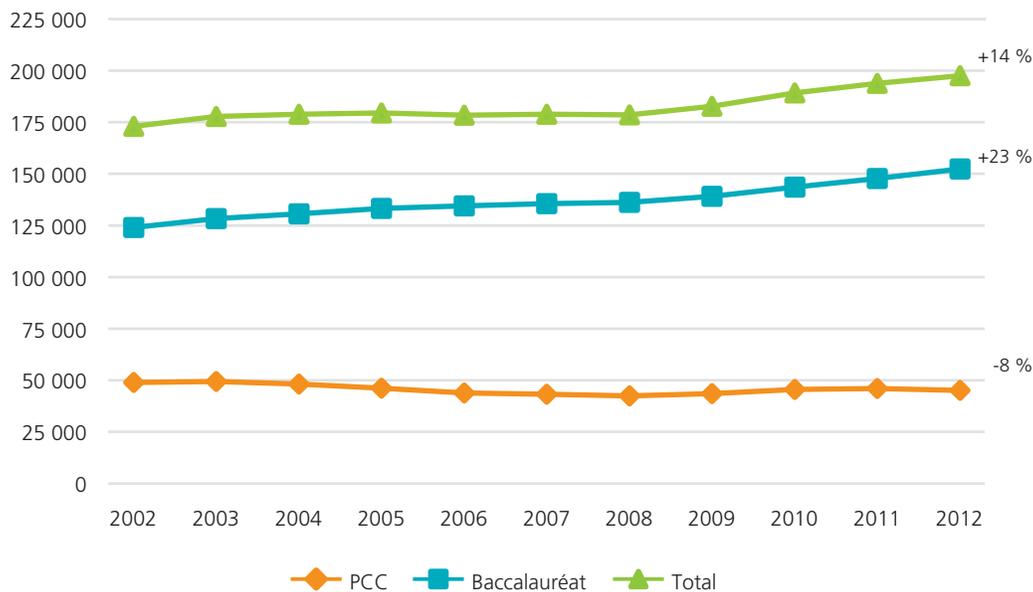
Lorsque l'on tient compte de l'ensemble des étudiants inscrits dans des PCC à tous les cycles d'études, on constate que le nombre d'étudiants est demeuré stable au cours des dix dernières années, passant de 60 199 en 2002 à 60 639 en 2012 (trimestres d'automne).

#### 2.1.1. Au 1<sup>er</sup> cycle

Au 1<sup>er</sup> cycle, le nombre d'inscriptions dans les PCC a même décliné de 8 %, passant de 48 991 en 2002 à 45 099 en 2012.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS AU 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, TRIMESTRES D'AUTOMNE, 2002-2012



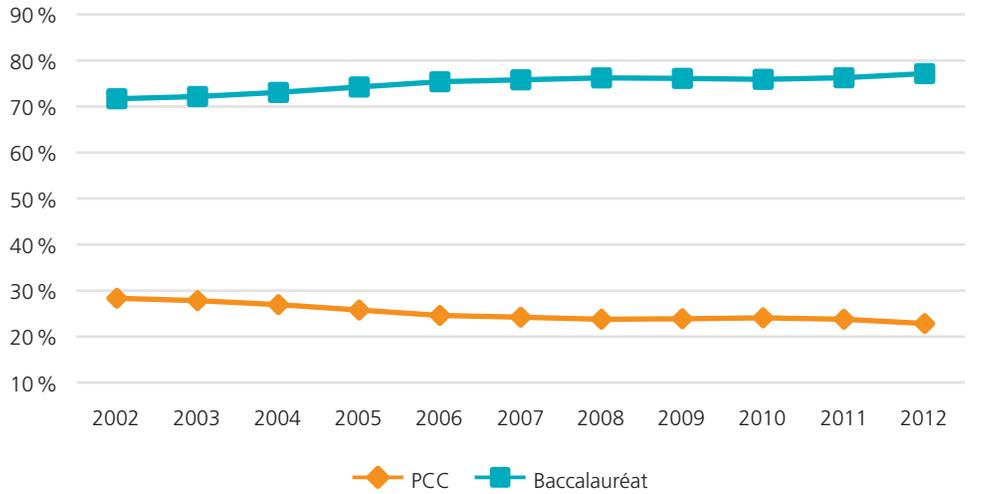
Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

11. Les données obtenues du MESRS couvrent la période 2002-2012.

Pendant cette période, les programmes de baccalauréat<sup>12</sup> ont connu une forte augmentation de leur population (+23 %), passant de 124 025 en 2002 à 152 360 en 2012 (graphique 2).

**GRAPHIQUE 2**

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES INSCRIPTIONS AU 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, TRIMESTRES D'AUTOMNE, 2002-2012



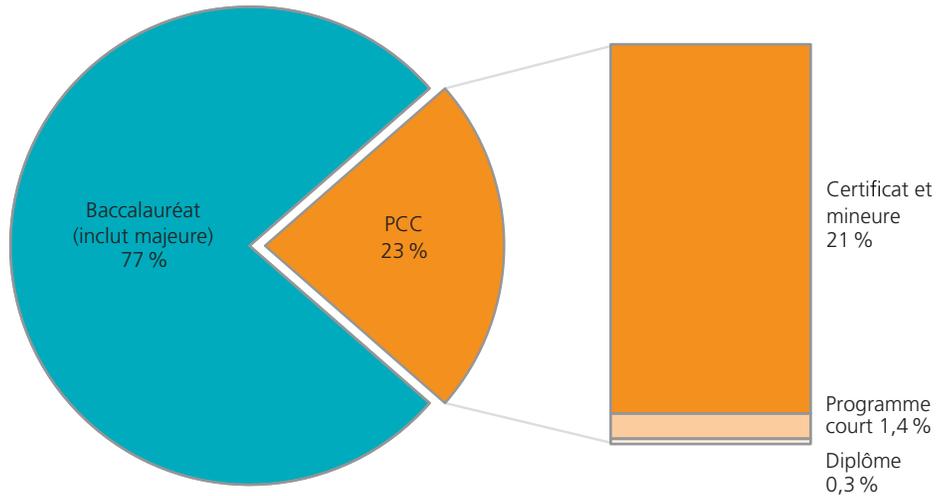
Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

12. Les données du MESRS pour les étudiants inscrits au baccalauréat incluent les inscrits à la majeure.

Ainsi à l'automne 2012, les programmes de baccalauréat accueillent 77 % des étudiants au 1<sup>er</sup> cycle alors que 23 % des étudiants s'inscrivent dans un PCC (graphique 3). Parmi ces derniers, une grande majorité se retrouve dans des programmes de certificat et de mineure, qui sont par ailleurs constitutifs de grade.

**GRAPHIQUE 3**

RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS AU 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012



Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

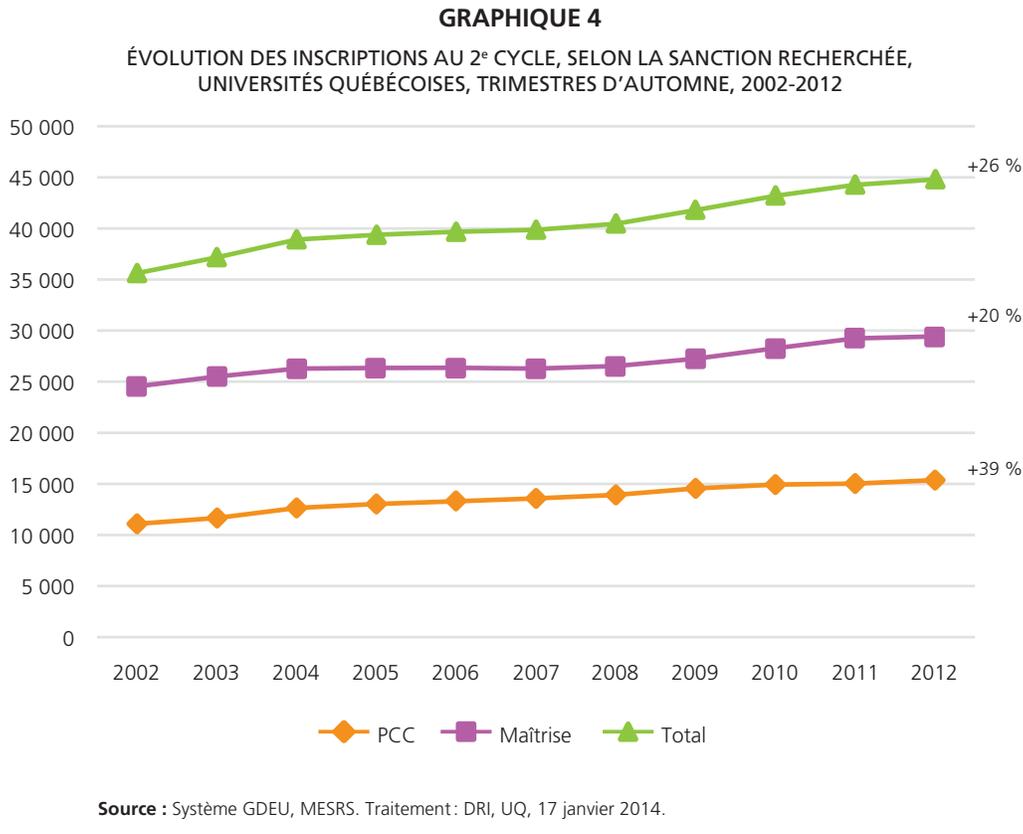
#### UNE DÉCROISSANCE DES INSCRIPTIONS DANS LES PCC AU 1<sup>er</sup> CYCLE

##### QUE RETENIR?

La lecture des données d'inscription permet de constater que les PCC au 1<sup>er</sup> cycle occupent une place restreinte dans l'offre de formation universitaire au Québec. La principale période de croissance des inscriptions dans ces programmes remonte à plus de 20 ans. À cette époque, les PCC ont constitué une des mesures développées par les universités pour faciliter l'accès aux études universitaires des populations adultes et, plus particulièrement, celles des milieux francophones. Aujourd'hui et depuis les dix dernières années, les inscriptions dans ces programmes sont en décroissance.

### 2.1.2. Au 2<sup>e</sup> cycle

Au 2<sup>e</sup> cycle, les inscriptions dans les PCC connaissent une croissance importante depuis les dix dernières années. Entre 2002 et 2012, celles-ci sont passées de 11 087 à 15 370, ce qui représente une augmentation de 39 %. Sur la même période, la croissance des inscriptions dans les programmes de maîtrise a été de 20 % (graphique 4).

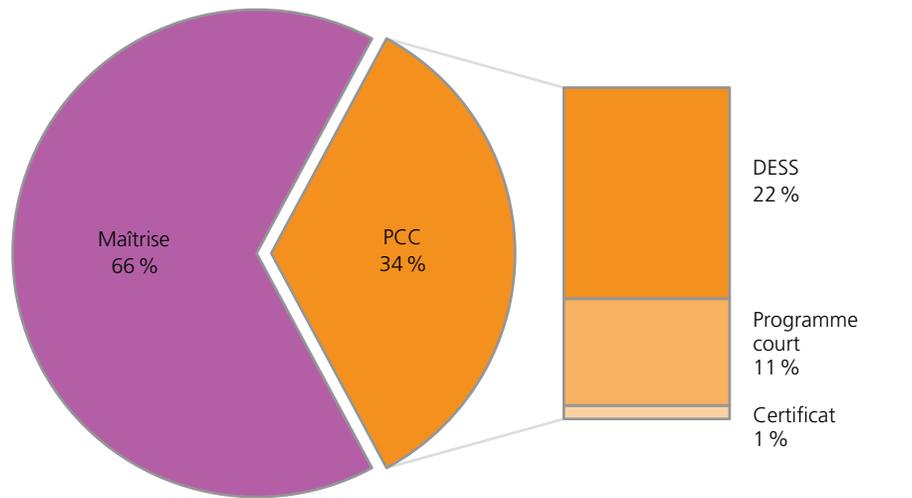


Les données pour les dernières années présentent toutefois un ralentissement de la croissance des inscriptions dans les PCC de 2<sup>e</sup> cycle. Une tendance que les données du MESRS pour le trimestre d'automne 2013 viennent confirmer. Ainsi, si la croissance des étudiants inscrits dans les PCC entre 2002 et 2008 a connu une augmentation de 31 %, celle observée entre 2009 et 2013 n'est que de 6 %. Dans les établissements du réseau UQ, la croissance observée depuis 2009 est de 3 %.

Malgré la croissance observée des inscriptions dans les PCC, les programmes de maîtrise continuent d'occuper les deux tiers de l'ensemble des inscriptions au 2<sup>e</sup> cycle (automne 2012). Par ailleurs, le graphique suivant montre que parmi les étudiants inscrits au sein des PCC, les deux tiers cheminent dans des DESS.

**GRAPHIQUE 5**

RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS AU 2<sup>e</sup> CYCLE, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012



Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

### UNE CROISSANCE DES PCC AU 2<sup>e</sup> CYCLE

#### QUE RETENIR?

L'analyse des données d'inscription permet de constater que les PCC de 2<sup>e</sup> cycle, bien qu'ils continuent d'occuper une place restreinte dans l'offre de formation universitaire, connaissent une période de croissance depuis les dix dernières années. Précisons toutefois que les plus récentes données d'inscription montrent que cette croissance arrive à sa fin et qu'il est fort probable que le nombre d'étudiants inscrits dans des PCC de 2<sup>e</sup> cycle se stabilise dans les deux ou trois prochaines années.

Ainsi, comme ce fut le cas pour les PCC de 1<sup>er</sup> cycle il y a 20 ans, cette croissance est liée à un contexte précis, soit le rehaussement du niveau de qualification des travailleurs pour répondre aux exigences du marché du travail et le perfectionnement professionnel d'une main-d'œuvre de plus en plus scolarisée.

### 2.1.3. Au 3<sup>e</sup> cycle

Au 3<sup>e</sup> cycle, les étudiants dans un PCC constituent un nombre marginal et représentent moins de 2 % des étudiants inscrits. Cette proportion est restée assez stable dans les dernières années. En effet, depuis dix ans, les inscriptions ont connu une croissance de 4 %, passant de 121 en 2002 à 170 en 2012. Le tableau suivant présente les données d'inscription des quatre établissements qui se partagent l'ensemble des étudiants inscrits dans ces programmes.

**TABLEAU 4**  
NOMBRE D'ÉTUDIANTS DANS LES PCC DE 3<sup>e</sup> CYCLE ET PROPORTION DES INSCRIPTIONS DE 3<sup>e</sup> CYCLE,  
UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

Établissement	Nb d'étudiants dans les PCC de 3 <sup>e</sup> cycle	Nb total d'étudiants au 3 <sup>e</sup> cycle	Proportion des étudiants dans les PCC de 3 <sup>e</sup> cycle sur l'ensemble des inscriptions au 3 <sup>e</sup> cycle
ENAP	11	66	16,7 %
Université de Sherbrooke	118	1 123	10,5 %
UQO	16	133	12,0 %
Université de Montréal	25	2 228	1,1 %
<b>Québec</b>	<b>170</b>	<b>10 923</b>	<b>1,6 %</b>

Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

On constate que l'Université de Sherbrooke accueille un nombre plus élevé d'étudiants dans ces programmes que les autres établissements. C'est d'ailleurs l'établissement qui a développé l'offre la plus importante et la plus diversifiée de PCC aux cycles supérieurs. Au 3<sup>e</sup> cycle, l'Université de Sherbrooke offre des programmes courts ou microprogrammes dans plusieurs domaines, notamment la pédagogie, l'administration et la psychologie clinique. À l'Université de Montréal, on retrouve des PCC de 3<sup>e</sup> cycle dans les domaines de la santé et de la musique. Rappelons que ces deux établissements ont développé des PCC de cycles supérieurs qui leur sont exclusifs, portant l'intitulé de diplôme<sup>13</sup>. L'UQO et l'ENAP offrent chacune un programme court de 3<sup>e</sup> cycle, respectivement en gestion de projet et en administration.

13. Pour une liste des différents types de PCC de cycles supérieurs, voir le tableau 1.

## 2.2. LES PCC SONT OFFERTS DANS TOUTES LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

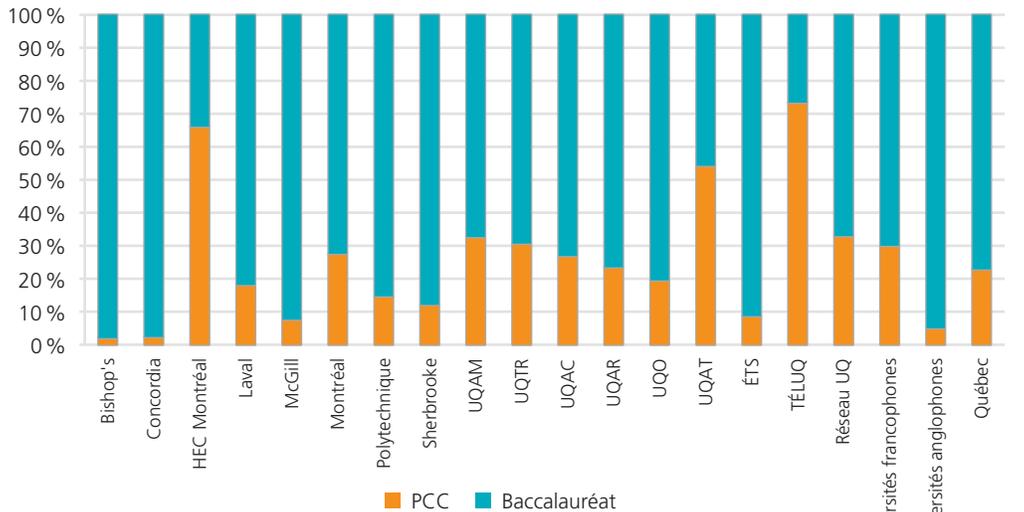
**Constat 2 :** Tous les établissements universitaires québécois, qu'ils soient francophones ou anglophones, offrent des PCC. Les établissements développent ces programmes en fonction des besoins et des caractéristiques de leur population étudiante.

### 2.2.1. Au 1<sup>er</sup> cycle

Les données pour l'ensemble des universités québécoises révèlent une proportion importante d'étudiants inscrits dans les PCC dans les universités francophones, alors que les universités anglophones ont des proportions plus faibles. Cette distinction entre anglophones et francophones au 1<sup>er</sup> cycle s'explique en partie par le rôle historique joué par les PCC pour accroître l'accessibilité aux études universitaires des populations adultes et des francophones. Le graphique suivant présente la répartition des inscriptions entre les PCC et les baccalauréats pour chaque établissement universitaire québécois<sup>14</sup>.

**GRAPHIQUE 6**

RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS\* AU 1<sup>er</sup> CYCLE SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES\*\*, AUTOMNE 2012



\* Les inscriptions comprennent les étudiants canadiens et résidents permanents.  
Les étudiants étrangers ne sont pas comptabilisés dans cette donnée.  
\*\* Le regroupement intitulé « universités francophones » comprend tous les établissements francophones québécois, incluant ceux du réseau UQ. Le regroupement intitulé « universités anglophones » comprend les trois établissements anglophones québécois, soit Bishop's, Concordia et McGill.

Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

On observe des proportions beaucoup plus fortes à HEC Montréal (66 %), à l'UQAT (54 %) et à la TÉLUQ (73 %)<sup>15</sup>. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la présence marquée des PCC dans ces trois établissements. Dans le cas de la TÉLUQ, cette réalité s'explique en partie par le fait que les étudiants qui s'orientent vers une formation à distance préfèrent s'inscrire dans une formation de plus courte durée, notamment parce qu'ils sont déjà en emploi ou qu'ils ont des responsabilités familiales. Les PCC offrent la souplesse dont ces étudiants ont besoin pour poursuivre des études universitaires ou pour effectuer une démarche de réorientation ou de perfectionnement professionnels. Les cheminements de baccalauréat par cumul représentent par ailleurs une formule d'études adaptée à la réalité de la population étudiante de la TÉLUQ.

14. L'INRS et l'ENAP ne sont pas compris dans ce graphique puisqu'ils n'offrent pas de programmes de 1<sup>er</sup> cycle.

Pour sa part, l'UQAT accueille une population étudiante qui chemine plus souvent à temps partiel (Autochtones, travailleurs, etc.) et qui est plus âgée que la moyenne québécoise. Se situant dans une région où les taux de scolarisation sont plus faibles, l'UQAT a développé une offre de PCC susceptible de répondre aux besoins d'une population devant acquérir de nouvelles compétences et rehausser son niveau de formation.

## DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

### ***Le certificat d'enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique offert au centre de formation de Povirnituk par l'UQAT***

Le déploiement de ce programme voulait répondre à une demande que les responsables de l'éducation des communautés inuites de Povungnituk et d'Ivujivik ont adressée à l'UQAT. Ceux-ci souhaitaient qu'un projet de formation original soit développé pour répondre aux besoins de formation des enseignants et des autres agents d'éducation déjà en poste dans les communautés et qui n'avaient pas tous complété une formation initiale. L'UQAT a répondu favorablement à cette demande et un comité de cogestion (UQAT – communautés inuites) a été mis en place afin de convenir des objets de formation et de l'organisation de l'enseignement. Cette situation particulière a conduit à la définition d'approches et de méthodologies originales pour chacun des cours.

Le certificat d'enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique permet aujourd'hui de développer des ressources humaines inuites et amérindiennes capables de prendre en main le développement des services éducatifs des communautés inuites et amérindiennes du Nouveau-Québec. Il vise la formation pédagogique des enseignants et des autres agents de l'éducation, acteurs du projet éducatif du secteur préscolaire et primaire de ces communautés. Ce programme a pour caractéristique première la reconnaissance de l'identité culturelle des populations auxquelles il s'adresse.

15. Il est important de noter qu'à la TÉLUQ, la part des inscrits dans les PCC au 1<sup>er</sup> cycle a connu une diminution de 10 % dans les 10 dernières années, tout comme celle à HEC Montréal, qui a subi une baisse de 14 %. Dans le cas de la TÉLUQ, cette diminution s'inscrit dans un contexte d'augmentation des inscriptions globales au 1<sup>er</sup> cycle et des inscriptions au baccalauréat, alors que HEC Montréal, connaît, au contraire, une diminution des inscriptions globales au 1<sup>er</sup> cycle ainsi qu'au baccalauréat. En ce qui concerne l'UQAT, la part des étudiants inscrits dans les PCC de 1<sup>er</sup> cycle est restée stable dans les 10 dernières années.

Toujours selon les données du graphique 6, on observe que la proportion des inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle dans les PCC des établissements francophones est nettement plus élevée (30 %) que celle des établissements anglophones (5 %). Il faut cependant noter que les établissements anglophones québécois accueillent un nombre important d'étudiants canadiens provenant de l'extérieur du Québec (citoyens et résidents permanents) et d'étudiants étrangers. À l'Université McGill, ces étudiants représentent 50 % de la population étudiante (MESRS, GDEU, automne 2013). Or, ces étudiants qui se déplacent au Québec pour faire des études universitaires ne s'inscrivent généralement pas dans un programme de courte durée.

Le tableau ci-dessous présente la composition de la population étudiante canadienne (citoyens et résidents permanents) inscrite au 1<sup>er</sup> cycle dans les universités francophones et anglophones québécoises, selon le lieu de résidence lors de la première admission dans une université québécoise et selon la sanction recherchée.

**TABLEAU 5**

NOMBRE ET PROPORTION D'ÉTUDIANTS CANADIENS\* INSCRITS DANS LES PCC DE 1<sup>er</sup> CYCLE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE PRINCIPAL AU MOMENT DE LA PREMIÈRE ADMISSION DANS L'ÉTABLISSEMENT, UNIVERSITÉS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

Établissement	Proportion d'étudiants canadiens inscrits dans les PCC de 1 <sup>er</sup> cycle			Proportion d'étudiants canadiens inscrits au baccalauréat		
	Québec	Canada (hors Québec)	Autre**	Québec	Canada (hors Québec)	Autre**
Universités francophones	94 %	1 %	6 %	97 %	1 %	2 %
Universités anglophones	94 %	3 %	3 %	68 %	26 %	6 %
Québec	94 %	1 %	6 %	88 %	8 %	4 %

\* Étudiants canadiens : citoyens canadiens et résidents permanents. Les étudiants étrangers sont exclus.

\*\* Autre : résidents hors du Canada ou lieu de résidence indéterminé au moment de la première admission. Le code de lieu de résidence lors de la première admission correspond au pays ou à la province (Canada) où résidait l'étudiant au moment de sa première demande d'admission dans l'établissement. Il s'agit du pays (ou de la province) où se trouve la résidence principale de l'étudiant au moment de sa première demande d'admission et non du pays (ou de la province) qu'il habite temporairement pour la durée de ses études.

Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 8 mai 2014.

Ces données confirment la préférence des étudiants provenant de l'extérieur du Québec pour les programmes de baccalauréat.

Enfin, si l'on exclut les étudiants canadiens provenant de l'extérieur du Québec, pour ne tenir compte que des populations étudiantes résidentes au Québec, l'écart entre les universités anglophones et francophones diminue. À titre d'exemple, la proportion d'étudiants dans les PCC de l'Université McGill passe de 8 % à 13 %; ce qui est comparable à la proportion observée à l'Université de Sherbrooke qui se situe à 12 % (MESRS, GDEU, automne 2012).

**LA RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS DANS LES PCC DE 1<sup>er</sup> CYCLE ENTRE LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES**

**QUE RETENIR?**

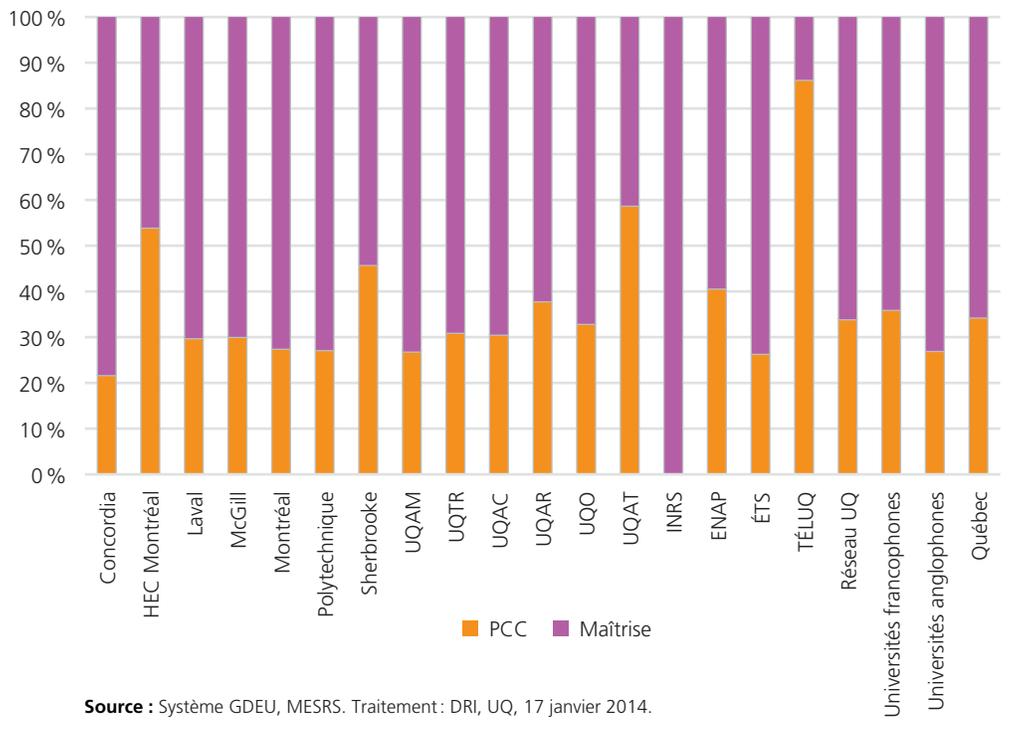
La lecture des données d’inscription pour chaque établissement universitaire québécois montre qu’au 1<sup>er</sup> cycle, les établissements francophones ont une proportion plus forte d’étudiants inscrits dans des PCC que les établissements anglophones.

Toutefois, il faut tenir compte du fait que les établissements anglophones accueillent proportionnellement plus d’étudiants provenant de l’extérieur du Québec et qui s’inscrivent habituellement dans des programmes de grade. Lorsque l’on ne tient compte que des étudiants provenant du Québec, l’écart entre les établissements francophones et anglophones en termes d’inscription dans les PCC disparaît.

2.2.2. Au 2<sup>e</sup> cycle

Les données d’inscription pour l’ensemble des universités québécoises présentées dans le graphique 7 montrent que, comme au 1<sup>er</sup> cycle, HEC Montréal (54 %), l’UQAT (58,8 %) et la TÉLUQ (86,3 %) ont des proportions plus élevées d’étudiants inscrits dans les PCC que les autres établissements universitaires québécois. En comparaison, la moyenne québécoise s’établit à 34 %.

**GRAPHIQUE 7**  
RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS AU 2<sup>e</sup> CYCLE SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012



## DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

***Le DESS en santé mentale de la TÉLUQ***

Ce programme a été créé en 2001 par la TÉLUQ afin d'offrir aux professionnels de la santé et des services sociaux une formation complémentaire de nature transdisciplinaire, axée sur le soutien à l'intervention et à la pratique réflexive en santé mentale. La perspective transdisciplinaire du programme s'inscrit dans un contexte où « l'évolution et la complexité du champ de la santé mentale impliquent de nouveaux partenaires dans la prestation des services. Des approches nouvelles d'aide et d'entraide émergent sans cesse et des intervenants aux formations très variées œuvrent maintenant dans le champ de la santé mentale. [...] Face aux transformations du réseau de la santé et des services sociaux, de plus en plus d'intervenants formés dans leur champ disciplinaire ressentent le besoin d'une formation avancée en santé mentale » (TÉLUQ, 2001, p. 6-7).

Avec ce DESS, la TÉLUQ contribue au rehaussement du niveau de formation de professionnels qui font face à une transformation et une complexification de leur environnement d'intervention.

L'Université de Sherbrooke (46 %) et l'ENAP (41 %) présentent elles aussi des proportions d'étudiants inscrits dans un PCC de 2<sup>e</sup> cycle plus élevées que la moyenne québécoise. Dans le cas de l'ENAP, cette réalité s'explique par le profil de sa population étudiante, fortement composée de professionnels ou de cadres, généralement en emploi et désirant compléter leur formation ou développer de nouvelles compétences. Les PCC de 2<sup>e</sup> cycle de l'ENAP offrent une réponse adaptée aux besoins de formation de ce type d'étudiant.

## DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

***Le DESS en administration publique pour gestionnaire : concentration en gestion des services de santé et des services sociaux de l'ENAP***

Ce programme a été créé en 2011 dans un contexte où les ministères, agences et organismes des milieux de la santé et des services sociaux devaient préparer la relève de gestionnaires et de dirigeants en raison des nombreux départs à la retraite dans ce secteur. La création de ce programme s'est appuyée notamment sur des travaux réalisés par le ministère et les agences de la santé et des services sociaux portant sur le profil des compétences des cadres intermédiaires et supérieurs. Il « vise avant tout à rejoindre des personnes qui occupent ou qui aspirent à occuper un poste de gestion dans une organisation du secteur québécois de la santé et des services sociaux. » (ENAP, 2011, p. 5).

Ce DESS offre une réponse adaptée aux besoins de formation de professionnels qui occupent des postes d'intervenant clinique ou social et qui désirent acquérir des compétences de haut niveau en gestion afin d'être habileté à occuper des postes de direction.

L'Université de Sherbrooke semble pour sa part avoir développé une offre très diversifiée de PCC de 2<sup>e</sup> cycle qui couvre tous les domaines d'études. Les PCC apparaissent toutefois plus nombreux dans les domaines de l'administration, de l'éducation, du droit et de la santé.

Les données du graphique 7 révèlent également un écart moins prononcé entre les universités anglophones et francophones. En effet, dans les universités francophones, les inscriptions dans les PCC atteignent 36 % au 2<sup>e</sup> cycle. La moyenne s'établit à 27 % dans les universités anglophones et se compare à la proportion observée dans de nombreux établissements francophones.

De plus, lorsqu'on exclut les étudiants canadiens hors Québec, la proportion d'étudiants inscrits dans les PCC de 2<sup>e</sup> cycle des universités anglophones augmente. Celle-ci passe de 30 % à 39 % à l'Université McGill et de 22 % à 25 % à l'Université Concordia. Comme pour le 1<sup>er</sup> cycle, cette distinction s'explique toujours par le fait que les universités québécoises anglophones accueillent une proportion importante d'étudiants canadiens provenant d'autres provinces que le Québec et que ceux-ci se déplacent au Québec pour venir étudier principalement dans des programmes de grade.

Le tableau suivant présente la composition de la population étudiante canadienne (citoyens et résidents permanents) dans les universités québécoises selon le lieu de résidence et selon la sanction recherchée. Ces données confirment une fois de plus la préférence des étudiants provenant de l'extérieur du Québec pour les programmes de grade.

**TABLEAU 6**

NOMBRE ET PROPORTION D'ÉTUDIANTS CANADIENS\* INSCRITS DANS LES PCC DE 2<sup>e</sup> CYCLE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE PRINCIPAL AU MOMENT DE LA PREMIÈRE ADMISSION DANS L'ÉTABLISSEMENT, UNIVERSITÉS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

Établissement	Proportion d'étudiants canadiens inscrits dans les PCC de 2 <sup>e</sup> cycle			Proportion d'étudiants canadiens inscrits à la maîtrise		
	Québec	Canada (hors Québec)	Autre**	Québec	Canada (hors Québec)	Autre**
Universités francophones	93 %	1 %	5 %	92 %	2 %	6 %
Universités anglophones	89 %	6 %	5 %	65 %	28 %	7 %
Québec	93 %	2 %	5 %	87 %	7 %	6 %

\* Étudiants canadiens : citoyens canadiens et résidents permanents. Les étudiants étrangers sont exclus.

\*\* Autre : résidents hors du Canada ou lieu de résidence indéterminé au moment de la première admission. Le code de lieu résidence lors de la première admission correspond au pays ou à la province (Canada) où résidait l'étudiant au moment de sa première demande d'admission dans l'établissement. Il s'agit du pays (ou de la province) où se trouve la résidence principale de l'étudiant au moment de sa première demande d'admission et non du pays (ou de la province) qu'il habite temporairement pour la durée de ses études.

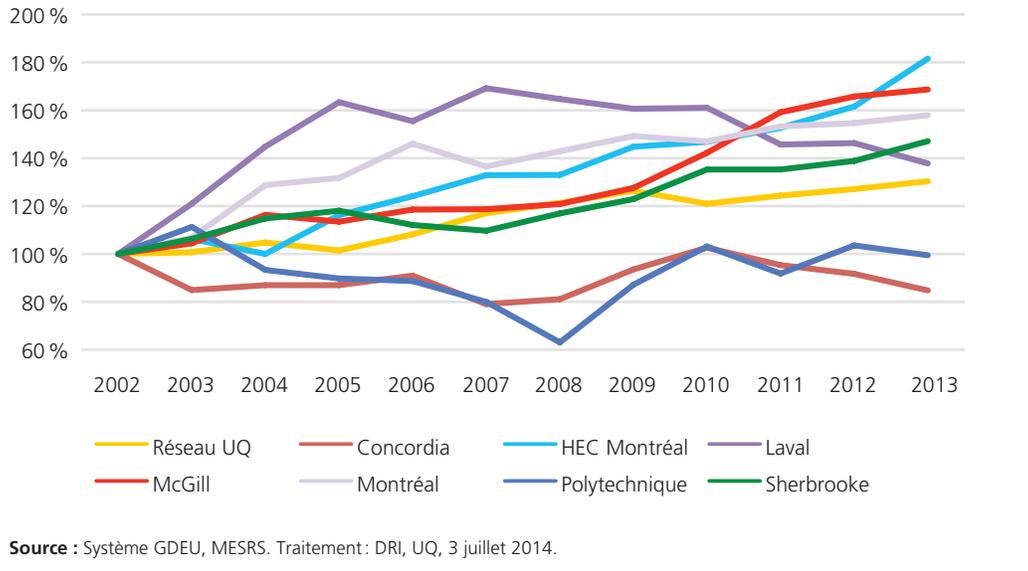
**Note :** aucune donnée sur les étudiants inscrits dans les PCC de 2<sup>e</sup> cycle n'est présentée pour l'Université Bishop's et pour l'INRS puisque ces deux établissements ne présentent pas d'inscrits dans un PCC à l'automne 2012.

**Source :** Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 8 mai 2014.

Le graphique 8 permet de constater qu'en fonction des établissements, les inscriptions dans les PCC de 2<sup>e</sup> cycle ont connu des évolutions fort distinctes. Bien que tous les établissements aient vécu des périodes de croissance (plus ou moins intenses) entre 2002 et 2013, quelques universités se sont plus récemment retrouvées en phase de décroissance.

**GRAPHIQUE 8**

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS DANS LES PCC DE 2<sup>e</sup> CYCLE, TRIMESTRES D'AUTOMNE, 2002 À 2013, RÉSEAU DE L'UQ ET AUTRES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES



En effet, les données du graphique 8 montrent que depuis 2002, les établissements du réseau de l'UQ connaissent une croissance des inscriptions dans leurs PCC de 2<sup>e</sup> cycle de l'ordre de 30 %, passant de 3 271 étudiants inscrits en 2003 à 4 163 en 2013. Cette croissance se situe en deçà de la moyenne québécoise, qui s'établit à 42 %. Or, certains établissements connaissent pour leur part des croissances marquées et continues depuis 10 ans. À titre d'exemple, à HEC Montréal les inscriptions dans les PCC de 2<sup>e</sup> cycle ont augmenté de 82 %, passant de 934 en 2002 à 1 696 en 2013. L'Université McGill est également en forte croissance depuis dix ans (69 %), passant de 853 étudiants inscrits en 2002 à 1 439 en 2013. L'Université de Montréal connaît pour sa part une augmentation de 58 %, passant de 1 249 étudiants inscrits en 2002 à 1 972 en 2013.

Dans les 10 dernières années, l'Université de Sherbrooke a quant à elle connu une croissance de 47 %. En 2013, l'Université de Sherbrooke accueillait 3 822 étudiants inscrits dans les PCC, un nombre presque équivalent à celui de tous les établissements du réseau de l'UQ réunis (4 122 inscrits). Il est à noter que malgré des volumes d'inscription plus restreints, certains établissements du réseau UQ (notamment l'UQAM, l'UQTR et l'ÉTS) connaissent également des croissances importantes.

Enfin, précisons que cette variation de croissance entre établissements universitaires québécois s'observe uniquement pour les inscriptions dans les PCC. À la maîtrise, la croissance des inscriptions durant cette période est de 20 % au Québec. Aucune différence significative n'est par ailleurs constatée entre les établissements du réseau de l'UQ et les autres établissements universitaires québécois.

#### LA RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS DANS LES PCC AU 2<sup>e</sup> CYCLE ENTRE LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

##### QUE RETENIR?

La lecture des données d'inscription au 2<sup>e</sup> cycle par établissement universitaire québécois montre que, contrairement à la situation observée au 1<sup>er</sup> cycle, la proportion d'inscriptions dans les PCC n'est pas liée au caractère francophone ou anglophone des établissements.

De plus, malgré une croissance globale plutôt stable depuis les dix dernières années, les données témoignent d'une évolution très variable d'un établissement à l'autre, présentant même une décroissance dans certains établissements.

Les données confirment aussi que les PCC attirent très peu d'étudiants provenant de l'extérieur du Québec, et qu'en raison de cela, les établissements dont la population étudiante est fortement composée d'étudiants issus d'autres provinces canadiennes présentent des proportions plus faibles d'étudiants inscrits dans les PCC.

### 2.3. LES PCC OFFRENT UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DES ÉTUDIANTS DÉSIRANT COMPLÉTER UNE FORMATION UNIVERSITAIRE ANTÉRIEURE OU ENRICHIR LEURS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

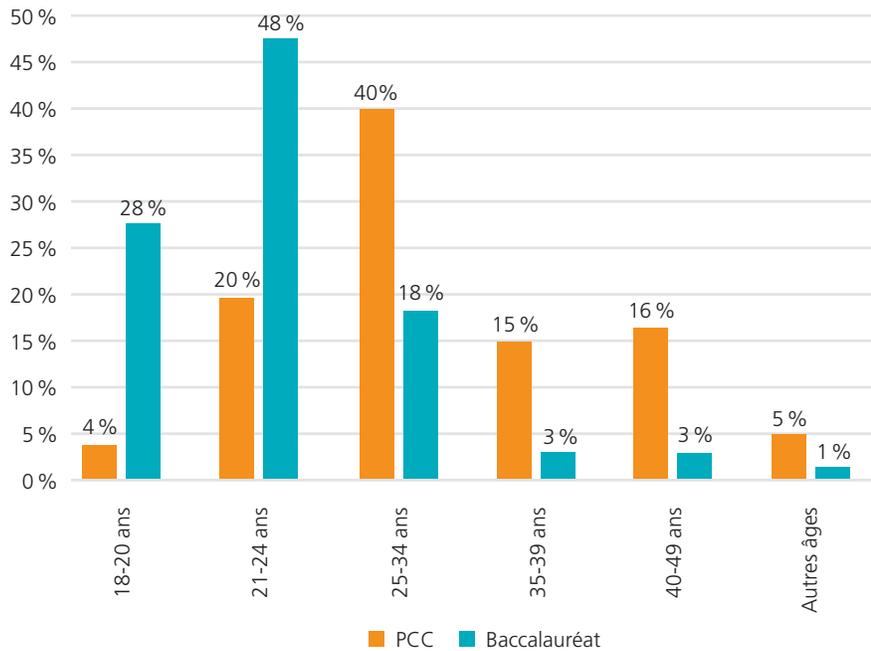
**Constat 3 :** L'analyse du profil des étudiants inscrits dans les PCC et des données de cheminement montre que ces programmes jouent un rôle complémentaire aux programmes de grade et qu'ils attirent des populations étudiantes distinctes, dont très peu en formation initiale.

#### 2.3.1. Des étudiants plus âgés

Au 1<sup>er</sup> cycle, plus des trois quarts des étudiants inscrits dans un PCC sont âgés de plus de 25 ans. Le profil des étudiants inscrits au baccalauréat est très différent. Ceux-ci sont en moyenne beaucoup plus jeunes et les étudiants ayant 24 ans et moins représentent 76 % d'entre eux.

**GRAPHIQUE 9**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS AU 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE ET LE GROUPE D'ÂGE, ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

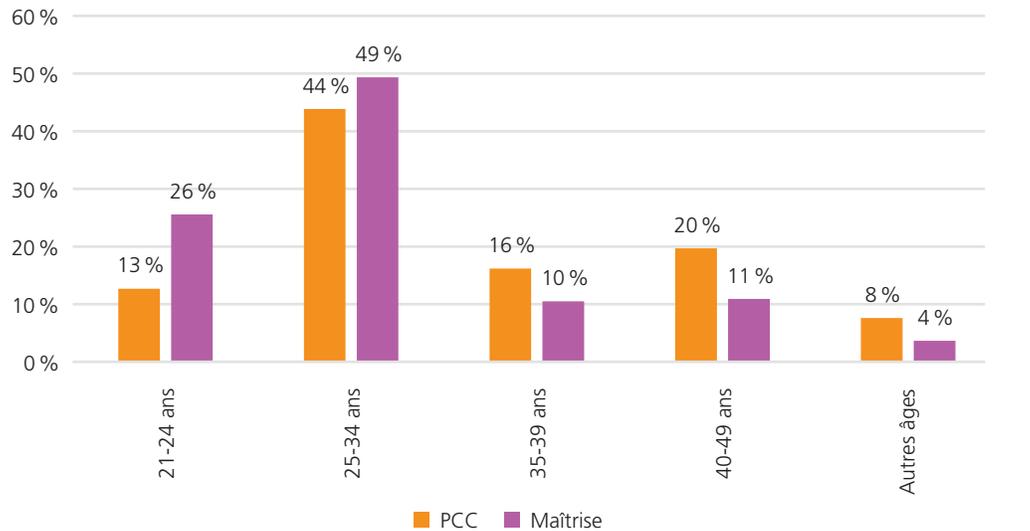


Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 21 janvier 2014.

Le même phénomène est observé au 2<sup>e</sup> cycle. Les étudiants inscrits dans les PCC sont généralement plus âgés que ceux inscrits à la maîtrise quoique le profil des étudiants soit moins différencié qu'au 1<sup>er</sup> cycle.

### GRAPHIQUE 10

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS AU 2<sup>e</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE ET LE GROUPE D'ÂGE, ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012



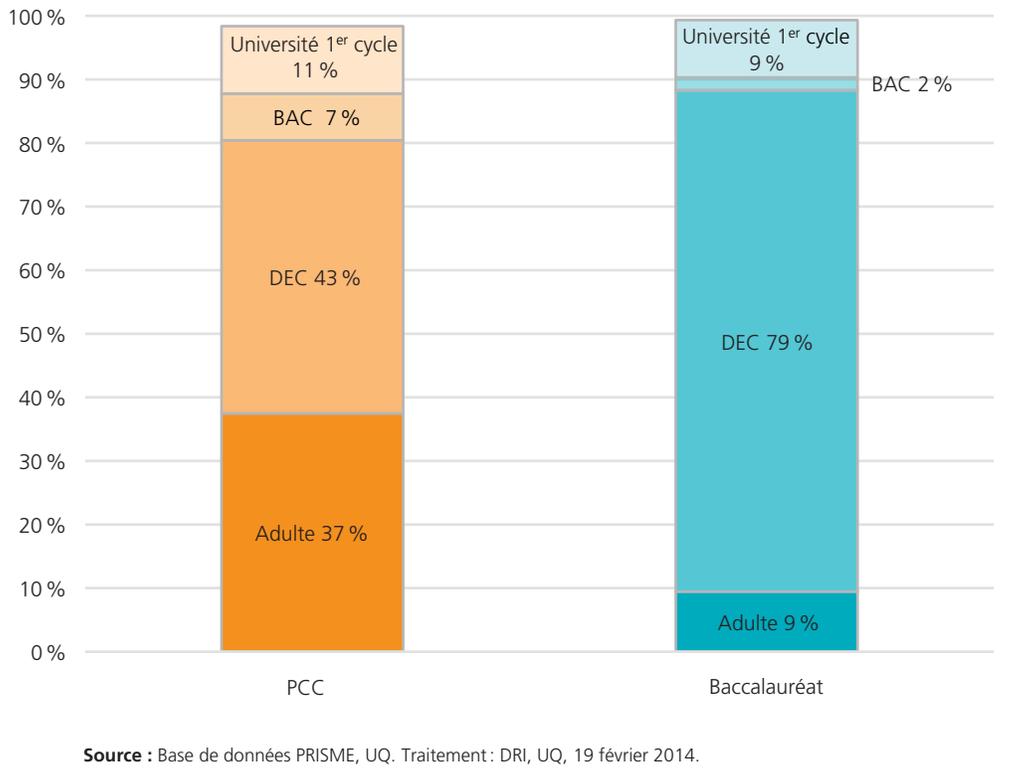
Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 21 janvier 2014.

### 2.3.2. Des étudiants admis sur une base adulte<sup>16</sup>

Au 1<sup>er</sup> cycle, 37 % des étudiants inscrits dans les PCC sont admis sur une base adulte<sup>17</sup> et 18 % sur la base d'un diplôme universitaire. À titre comparatif, chez les étudiants inscrits au baccalauréat, seulement 9 % sont admis sur une base adulte et 11 % sur la base d'un diplôme universitaire. En cohérence avec les données sur les groupes d'âge, le graphique ci-dessous atteste de l'intérêt des programmes courts pour les étudiants ayant obtenu un premier diplôme universitaire et désirant compléter ou enrichir leur formation.

**GRAPHIQUE 11**

BASE D'ADMISSION DES ÉTUDIANTS INSCRITS AU 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, RÉSEAU DE L'UQ, AUTOMNE 2012



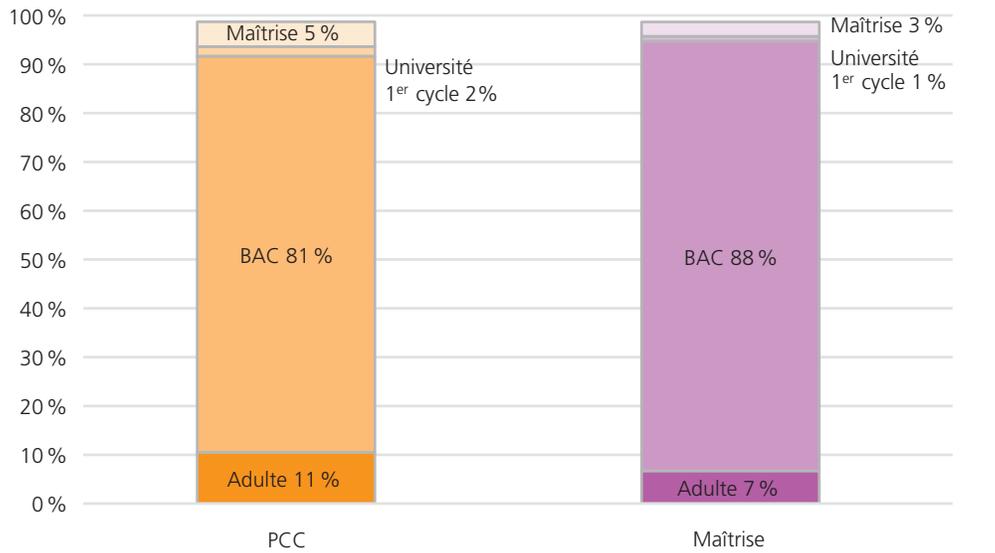
16. Étant donné l'indisponibilité de données sur l'ensemble des universités québécoises concernant la base d'admission des étudiants inscrits, les données pour cette section portent uniquement sur les établissements du réseau de l'UQ.

17. La « base adulte » est une voie d'admission qui s'adresse aux étudiants âgés de 21 ans et plus et détenant une expérience pertinente et des connaissances appropriées pour être admis dans un programme universitaire sans avoir obtenu préalablement un diplôme de niveau collégial.

**Au 2<sup>e</sup> cycle**, la majorité des étudiants, qu'ils soient inscrits dans un PCC ou à la maîtrise, est admise sur la base d'un diplôme de grade universitaire. Le graphique suivant montre que la proportion d'étudiants admis sur une base adulte est tout de même légèrement plus élevée dans les PCC.

**GRAPHIQUE 12**

BASE D'ADMISSION DES ÉTUDIANTS INSCRITS AU 2<sup>e</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, RÉSEAU DE L'UQ, AUTOMNE 2012



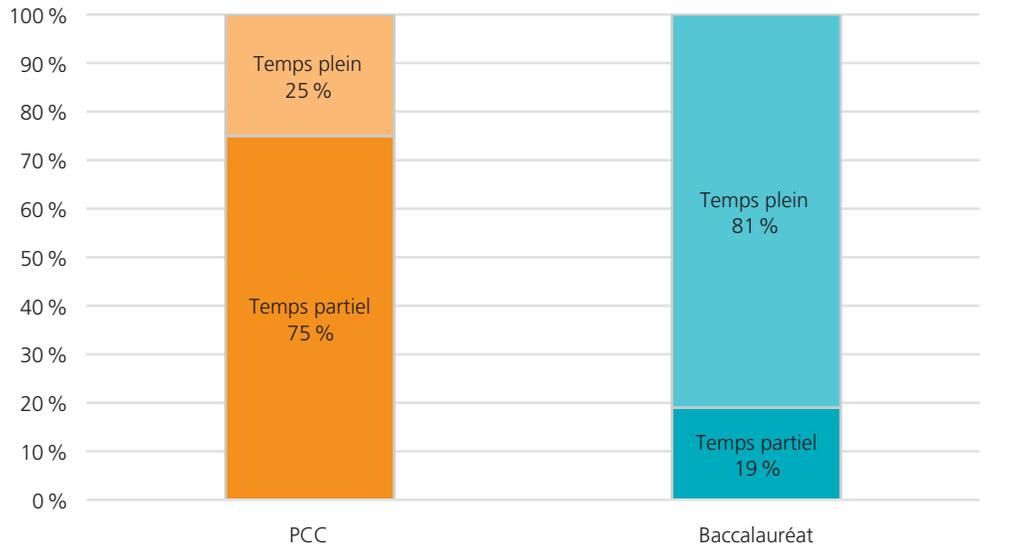
Source : Base de données PRISME, UQ. Traitement : DRI, UQ, 19 février 2014.

### 2.3.3. Des étudiants qui cheminent à temps partiel

Au 1<sup>er</sup> cycle, les données pour l'ensemble des universités québécoises montrent que la majorité des étudiants inscrits dans un PCC cheminent à temps partiel. La tendance est inversée dans les programmes de grade.

**GRAPHIQUE 13**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS AU 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE ET LE RÉGIME D'ÉTUDES, ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

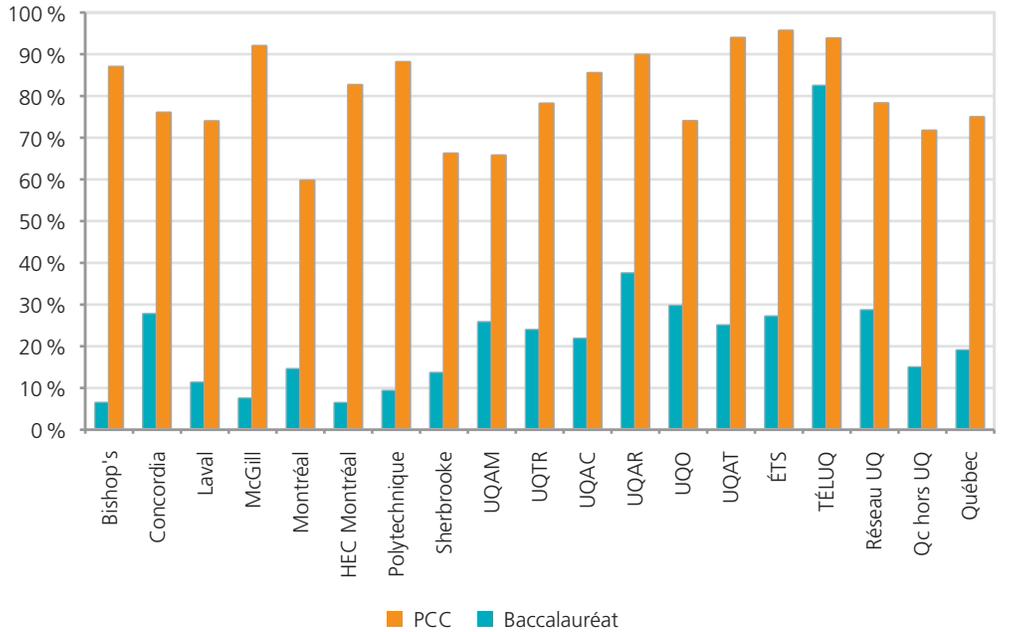


Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

Le graphique 14 présente la proportion d'inscrits cheminant à temps partiel dans un PCC et dans un baccalauréat à l'automne 2012. Le régime d'études à temps partiel est largement dominant chez ces étudiants.

**GRAPHIQUE 14**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PARTIEL AU 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

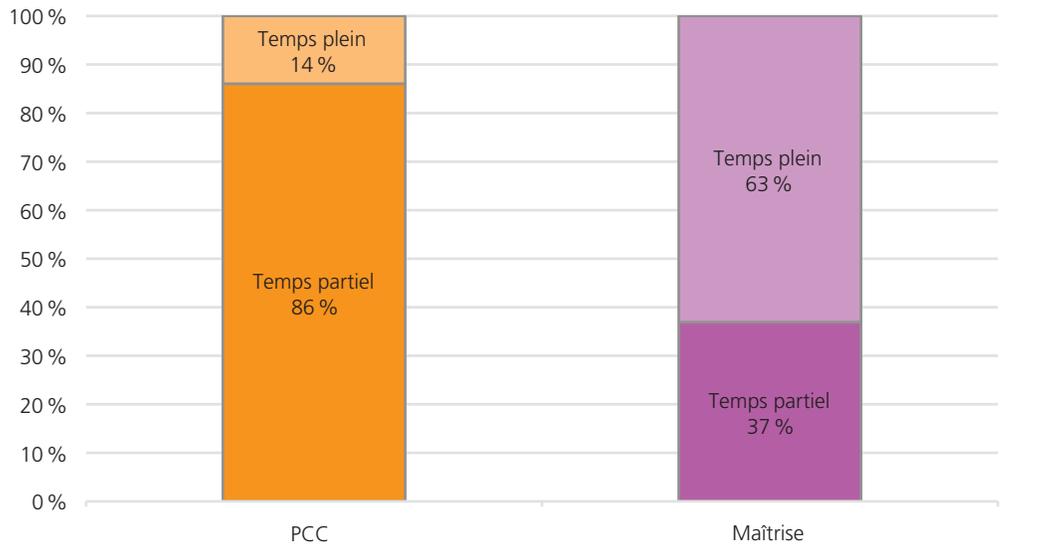


Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

**Au 2<sup>e</sup> cycle**, la proportion d'étudiants inscrits dans les PCC qui cheminent à temps partiel est encore plus élevée qu'au 1<sup>er</sup> cycle et atteint près de 90 %. Cette réalité atteste que ces programmes répondent aux besoins d'une population étudiante qui doit, par exemple, concilier ses études avec d'autres activités de nature professionnelle ou familiale.

**GRAPHIQUE 15**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS AU 2<sup>e</sup> CYCLE, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE ET SELON LE RÉGIME D'ÉTUDES, ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

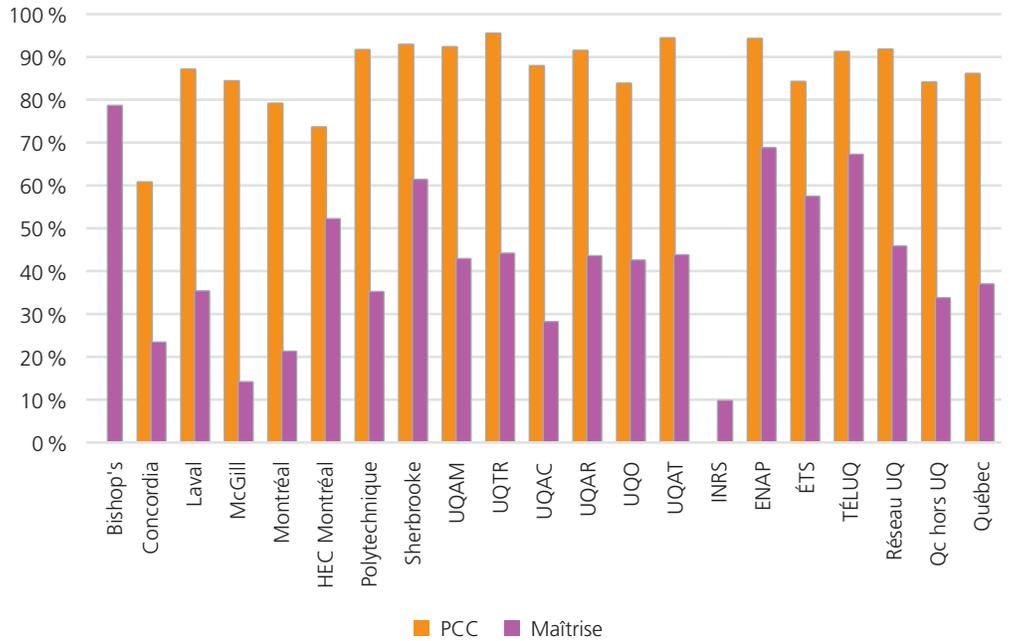


Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

Le graphique 16 présente les proportions d'étudiants inscrits à temps partiel dans les universités québécoises, tant dans les PCC que dans les programmes de maîtrise.

**GRAPHIQUE 16**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PARTIEL AU 2<sup>e</sup> CYCLE,  
SELON LA SANCTION RECHERCHÉE, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012



Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

### 2.3.4. Des étudiants déjà détenteurs d'un diplôme de niveau universitaire<sup>18</sup>

Plus du tiers des étudiants inscrits dans les PCC de 1<sup>er</sup> cycle des établissements du réseau de l'UQ détiennent déjà un diplôme universitaire selon les données de l'enquête ICOPE<sup>19</sup> (2011). À titre comparatif, 12,6 % des étudiants inscrits au baccalauréat possèdent un diplôme universitaire. Par ailleurs, il est intéressant de noter que 3 % des étudiants inscrits dans un PCC de 1<sup>er</sup> cycle avaient préalablement obtenu un grade de cycles supérieurs.

**TABLEAU 7**

PROPORTION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS PAR CYCLE D'ÉTUDES, SELON LE PLUS HAUT DIPLÔME UNIVERSITAIRE OBTENU ET LA SANCTION RECHERCHÉE, RÉSEAU DE L'UQ, AUTOMNE 2011

Diplôme le plus élevé obtenu	Sanction recherchée au 1 <sup>er</sup> cycle		Sanction recherchée au 2 <sup>e</sup> cycle	
	PCC	Baccalauréat	PCC	Maîtrise
Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	15,5 %	6,4 %	4,4 %	2,4 %*
Grade 1 <sup>er</sup> cycle	17,6 %	5,2 %	68 %	79,5 %
Diplôme ou certificat de 2 <sup>e</sup> cycle	0,5 %	0,3 %	4,5 %	6,7 %
Grade cycles supérieurs	3,0 %	0,7 %	19,1 %	6,8 %
Total diplôme universitaire	36,7 %	12,6 %	96,0 %	95,4 %
Autres**	63,3 %	87,4 %	4,0 %	4,6 %

\* Ces cas sont généralement le fait d'étudiants pour qui, au moment où ils ont répondu au questionnaire d'enquête, le diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle n'avait pas encore été émis.

\*\* La catégorie « Autres » comprend les diplômes non universitaires ou les sans diplôme.

Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 8 mai 2014.

#### DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

#### *Le programme court de 1<sup>er</sup> cycle en génie éolien offert à l'UQAR*

Ce programme court a été créé en 2008 pour répondre aux besoins de formation des techniciens et ingénieurs du Québec, et plus particulièrement ceux de la région du Bas-Saint-Laurent qui désirent acquérir des connaissances et des compétences de base dans le secteur du génie éolien. Le programme s'adresse également aux étudiants français qui veulent acquérir une telle expertise au Québec.

La formation est donnée en étroite collaboration avec les entreprises et les industries de la région. Elle permet aux étudiants de faire « des activités sur le terrain au contact des éoliennes dont l'UQAR a la responsabilité ou l'accès : la station éolienne de Pointe-au-Père ainsi que le banc d'essai de trois éoliennes de grande puissance appartenant à Hydro-Québec, à Saint-Ulric de Matane. L'intégration des connaissances acquises en génie éolien passe par la réalisation d'un projet pratique en collaboration avec l'industrie éolienne ou le Centre CORUS (Centre de recherche et de transfert technologique sur l'énergie éolienne en climat nordique). » (UQAR, 2008, p. 4).

Au 2<sup>e</sup> cycle, 19,1 % des étudiants inscrits dans un PCC sont déjà détenteurs d'un diplôme de grade de cycles supérieurs alors qu'à la maîtrise, cette proportion s'établit à 6,8 %. Ces données témoignent de l'utilité des PCC pour les diplômés universitaires qui cherchent à compléter leur formation ou à mettre à niveau leurs connaissances.

18. En l'absence de données relatives à la base d'admission des étudiants inscrits dans l'ensemble des universités québécoises, les données utilisées dans cette section s'appliquent uniquement aux établissements du réseau de l'UQ.

19. ICOPE (Indicateurs de Conditions de Poursuite des Études) est une série d'enquêtes que mène la Direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec auprès des étudiants qui amorcent un programme d'études à l'Université du Québec afin de mieux connaître les caractéristiques d'une population étudiante de plus en plus diversifiée et de trouver des moyens pour favoriser l'accès au diplôme.

**Le DESS en pratiques de recherche et action publique de l'INRS**

Ce programme, créé en 2012 fait suite à la maîtrise professionnelle en Pratiques de recherche et action publique qui existe au Centre Urbanisation, culture et société (UCS) de l'INRS depuis 2007. Il s'inscrit dans un contexte où de plus en plus d'organismes et d'entreprises veulent appuyer leurs processus de création, de développement et de prise de décision sur des données probantes. Cette réalité suscite des besoins grandissants pour le transfert de connaissances issues de résultats de recherche dans des champs spécifiques d'intervention.

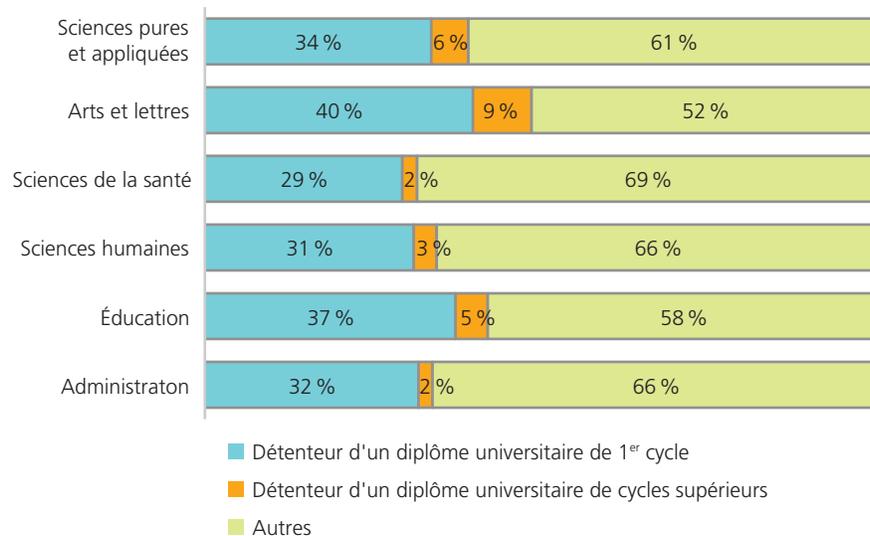
Complémentaire à la maîtrise, le DESS offre une formule adaptée pour des praticiens de carrière qui désirent rehausser leur expertise professionnelle par l'acquisition de compétences spécifiques leur permettant d'initier une pratique réflexive dans leurs champs d'intervention et de rattacher celle-ci à la recherche.

Ce DESS forme aujourd'hui des spécialistes de l'interface entre la recherche et l'action publique dans le champ des sciences sociales, par l'apprentissage de connaissances scientifiques et l'acquisition d'expériences pratiques en production, usage, mobilisation et transfert des connaissances.

Le graphique suivant permet de constater qu'au 1<sup>er</sup> cycle, les PCC des domaines de l'éducation, des arts et lettres et des sciences pures et appliquées comprennent une proportion d'étudiants détenteurs d'un diplôme universitaire plus élevée que la moyenne (ICOPE, 2011). Cette réalité s'explique par les particularités de chacun de ces domaines.

**GRAPHIQUE 17**

PROPORTION DES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS UN PCC DE 1<sup>er</sup> CYCLE SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES ACTUEL ET LE PLUS HAUT DIPLOME OBTENU, RÉSEAU DE L'UQ, AUTOMNE 2011



Source : Enquête ICOPE, UQ. Traitement : DRI, UQ, 13 février 2014.

Dans le domaine des arts et lettres, 49 % des étudiants inscrits dans un PCC de 1<sup>er</sup> cycle détiennent déjà un diplôme de niveau universitaire. Ainsi, on retrouve une forte proportion de diplômés universitaires dans les PCC en langues, tels que le certificat en anglais fonctionnel ou encore celui en français langue seconde, qui s'y inscrivent pour acquérir ou améliorer des compétences linguistiques.

Dans le domaine de l'éducation, les PCC s'adressent aux enseignants en exercice qui désirent enrichir leurs compétences avec une formation spécialisée en adaptation scolaire ou en technopédagogie.

En sciences pures et appliquées, les PCC sont des outils de perfectionnement professionnel, notamment dans des secteurs multidisciplinaires comme l'environnement. Un certain nombre de PCC dans ces domaines exigent une expérience professionnelle d'un an dans l'industrie comme condition d'admission.

## DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

### *Le certificat en génie des technologies de la santé de l'ÉTS*

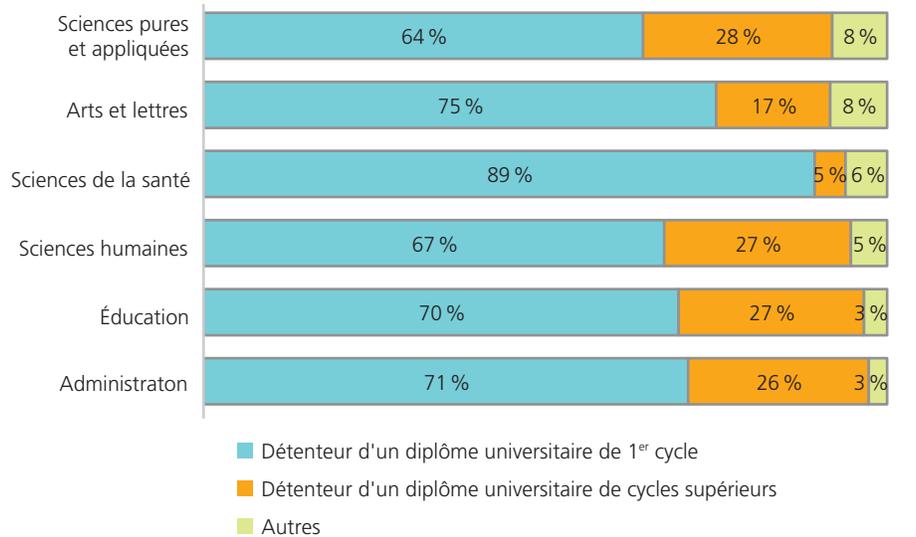
Ce programme a été développé par l'ÉTS dans le but de répondre aux besoins de perfectionnement des ingénieurs déjà sur le marché du travail qui désirent acquérir les compétences nécessaires pour intervenir dans le domaine du génie biomédical. Comme le souligne le *projet de Certificat et concentration en génie des technologies de la santé* : « L'industrie comme le système de santé doivent faire face à une complexification des technologies disponibles et des procédures de soins [...] De plus, les avancées en sciences médicales créent un besoin important pour de l'équipement de plus en plus sophistiqué [...] De tous les développements technologiques récents dans le domaine de la santé découle un besoin accru de personnel qualifié pour développer, évaluer et entretenir le matériel technologique implanté dans les hôpitaux et les points de services. » (ÉTS, 2004, p.8).

Ce certificat de 1<sup>er</sup> cycle offre donc une réponse adaptée aux besoins de spécialisation des ingénieurs pour intervenir dans ce contexte. Il vise l'habilitation des ingénieurs afin de mettre l'expertise du génie au service des besoins médicaux pour l'avancement des soins de santé. Il comporte l'intégration de diverses technologies qui permettront à l'ingénieur de se perfectionner afin de répondre adéquatement aux besoins des entreprises productrices de technologies pour le domaine de la santé, aux agences gouvernementales et aux établissements de soins.

Le graphique suivant présente, par domaine d'études, les proportions d'étudiants déjà détenteurs d'un diplôme universitaire qui sont inscrits dans un PCC de 2<sup>e</sup> cycle. Les plus fortes proportions sont observées dans le domaine des sciences de la santé où les inscrits cheminant dans les PCC sont à 89 % des étudiants détenteurs d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle. Ceci s'explique principalement par les besoins de spécialisation ou de perfectionnement professionnel des infirmières bachelières.

### GRAPHIQUE 18

PROPORTION DES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS UN PCC DE 2<sup>e</sup> CYCLE SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES ACTUEL ET LE PLUS HAUT DIPLÔME OBTENU, RÉSEAU DE L'UQ, AUTOMNE 2011



Source : Enquête ICOPE, UQ. Traitement : DRI, UQ, 13 février 2014.

### 2.3.5. Des étudiants qui s'orientent dans des domaines complémentaires à leur formation initiale

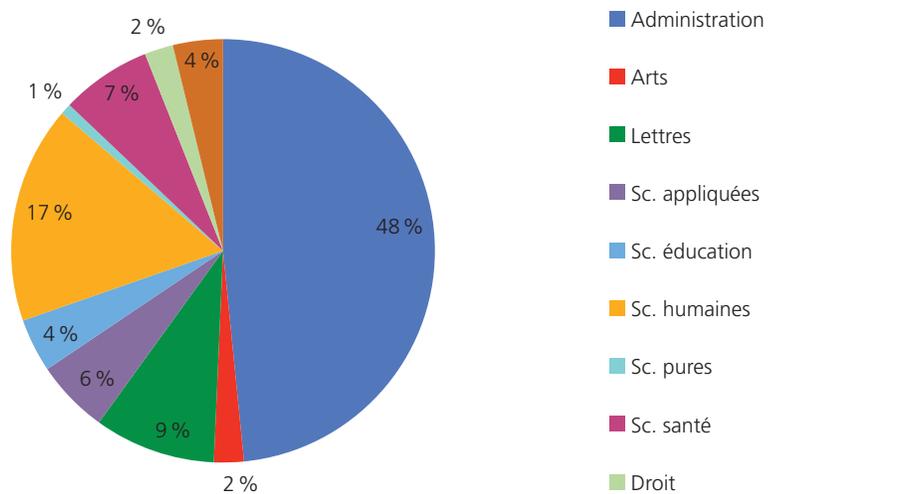
Au 1<sup>er</sup> cycle, les étudiants qui cheminent dans les PCC choisissent des domaines complémentaires à leur formation initiale.

L'administration compte près de la moitié des étudiants inscrits dans les PCC. Ces PCC attirent des étudiants d'horizons variés et offrent une formation complémentaire qui permet d'enrichir leurs compétences professionnelles. L'administration est également un domaine où l'on retrouve une offre importante de cheminements par cumul de certificats.

Dans le domaine des lettres, les programmes courts en langues répondent aux besoins des étudiants désirant acquérir ou parfaire des compétences linguistiques

**GRAPHIQUE 19**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES PCC DE 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES, ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

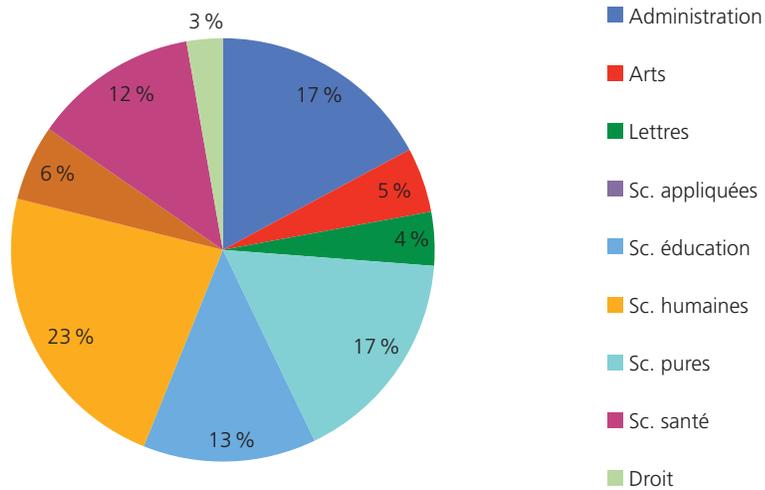


Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

Ce portrait est très différent de celui des programmes de grade qui présente une distribution par domaine d'études plus homogène (graphique 20).

**GRAPHIQUE 20**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES PROGRAMMES DE GRADE DE 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES, ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012



Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

## DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

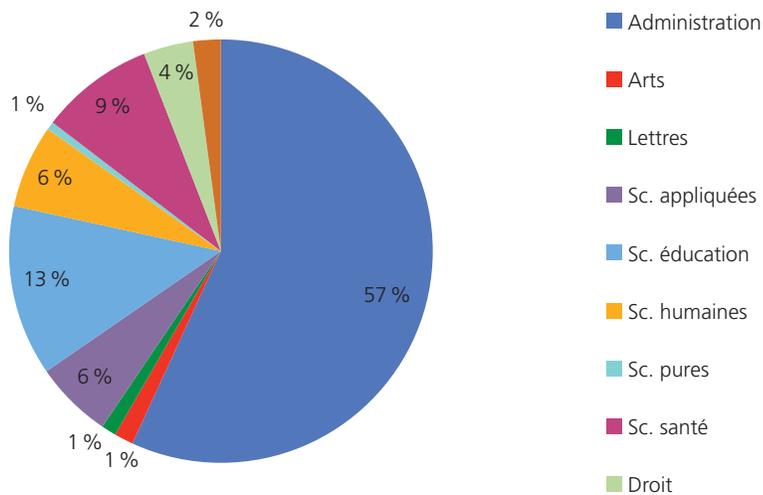
### *Le certificat de pratique infirmière de première assistance en chirurgie de l'UQTR*

Une démarche de la Corporation des infirmières et des infirmiers de salles d'opération du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec est à l'origine de la création de ce programme. Celui-ci prend appui sur une étude des tâches effectuées par les infirmières en salle d'opération. Le certificat leur permet d'acquérir les connaissances et de développer les compétences requises pour assumer la fonction d'infirmière première assistante en chirurgie (IPAC).

**Au 2<sup>e</sup> cycle**, le domaine de l'administration compte 57 % des étudiants inscrits dans les PCC, comparativement à 28 % dans les programmes de grade. Les sciences de l'éducation occupent également une proportion plus importante dans les PCC de 2<sup>e</sup> cycle (13 %) que dans les programmes de grade (9 %). Ceci s'explique par l'importance des programmes de perfectionnement offerts aux enseignants, notamment en adaptation scolaire, en didactique ou en gestion de l'éducation. L'intérêt pour ces programmes s'est particulièrement accru suite à la réforme de l'enseignement scolaire et à la mise en œuvre de la Politique de l'adaptation scolaire du gouvernement du Québec au début des années 2000.

**GRAPHIQUE 21**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES PCC DE 2<sup>e</sup> CYCLE, SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES, ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012

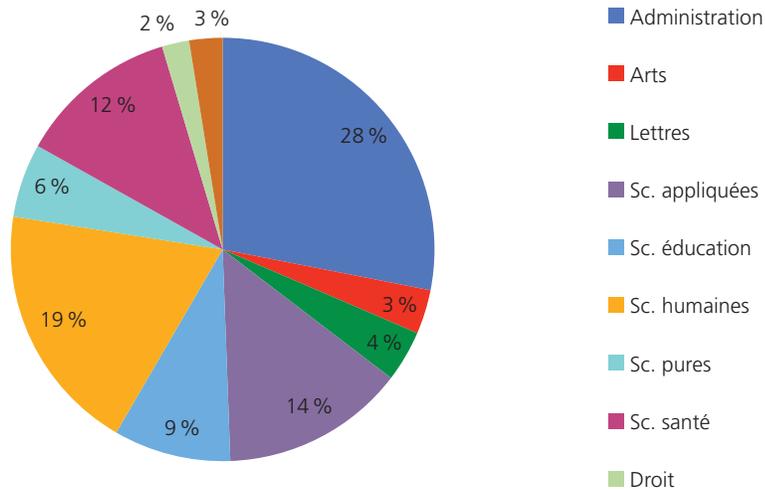


Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

Enfin, comme au 1<sup>er</sup> cycle, le portrait des inscriptions par domaine d'études à la maîtrise présente une distribution plus homogène.

**GRAPHIQUE 22**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES PROGRAMMES DE GRADE DE 2<sup>e</sup> CYCLE, SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES, ENSEMBLE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, AUTOMNE 2012



Source : Système GDEU, MESRS. Traitement : DRI, UQ, 17 janvier 2014.

## DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

### *Le DESS en gestion des risques majeurs de l'UQAM*

L'élaboration de ce programme fait suite à des rencontres entre des représentants du ministère de la Sécurité publique et de l'UQAM concernant les besoins de formation existants au Québec en matière de gestion des risques majeurs. Ces besoins ont été précisés par des consultations menées auprès des milieux professionnels (public ou privé) qui ont un lien avec la sécurité civile.

Ce DESS offre une formation spécialisée permettant d'approfondir les savoirs et les compétences des personnes devant jouer un rôle significatif dans la gestion des risques majeurs afin d'assurer la protection des personnes, des infrastructures et des biens.

### 2.3.6. Des étudiants qui obtiennent une plus-value sur le marché du travail

Les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada (2011) montrent que les diplômés d'un PCC de 1<sup>er</sup> cycle bénéficient d'une rémunération plus élevée que les diplômés du collège. Dans le tableau suivant, on observe que le salaire médian des personnes de 25 à 64 ans détenant un certificat ou un autre diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle (sans détenir de baccalauréat) est de 41 131 \$, soit 3 438 \$ de plus que celui d'un diplômé collégial, dont le salaire médian se situe à 37 693 \$, et 16 586 \$ de plus que le salaire médian pondéré des personnes sans diplôme universitaire, qui se situe à 24 545 \$.

**TABLEAU 8**

REVENU D'EMPLOI MÉDIAN SELON LE PLUS HAUT DIPLÔME OBTENU,  
POPULATION ACTIVE DE 25 À 64 ANS, QUÉBEC, 2011

Plus haut diplôme obtenu	Revenu d'emploi médian
Aucun diplôme	23 841 \$
Diplôme d'études secondaires	30 124 \$
Certificat ou diplôme d'études professionnelles	34 613 \$
Diplôme collégial	37 693 \$
Moyenne pondérée des non-diplômés universitaires	24 545 \$
Certificat ou diplôme universitaire de 1 <sup>er</sup> cycle sous le niveau du baccalauréat	41 131 \$
Baccalauréat	49 761 \$
Maîtrise	55 403 \$
Doctorat	72 738 \$
Tous les diplômes, certificats ou grades universitaires	51 969 \$

Note : Les données de l'Enquête sur la population active ont ici été utilisées, puisque que celles de l'Enquête nationale auprès des ménages présentent désormais des biais importants, en raison des changements effectués au dernier recensement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA) 2011. Traitement : DRI, UQ, Décembre 2014.

#### LE PROFIL DES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES PCC

##### QUE RETENIR?

L'analyse des données sur les étudiants inscrits dans les PCC révèle qu'ils présentent un profil différent de celui des étudiants inscrits dans les programmes de grade.

Les PCC jouent en effet un rôle important pour les étudiants plus âgés, admis sur une base adulte, qui possèdent déjà une formation de niveau universitaire et qui cheminent à temps partiel. Ces programmes sont donc complémentaires aux programmes de grade, qui, pour leur part, accueillent majoritairement des étudiants âgés de moins de 24 ans qui proviennent directement du collège et en sont à leur première formation universitaire.

De plus, les données montrent que les diplômés d'un PCC de 1<sup>er</sup> cycle qui ne détiennent pas de baccalauréat obtiennent tout de même une plus-value sur le marché du travail. Ceux-ci gagnent un revenu plus élevé que les non-diplômés universitaires, incluant les détenteurs d'un diplôme collégial.

Ce portrait confirme le caractère distinct des PCC et leur utilité pour répondre aux besoins plus pointus de formation, de perfectionnement, voire d'avancement professionnel des diplômés universitaires et des travailleurs.

## 2.4. LES PCC FAVORISENT L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS ET ILS OUVRENT LA VOIE VERS LES PROGRAMMES DE GRADE

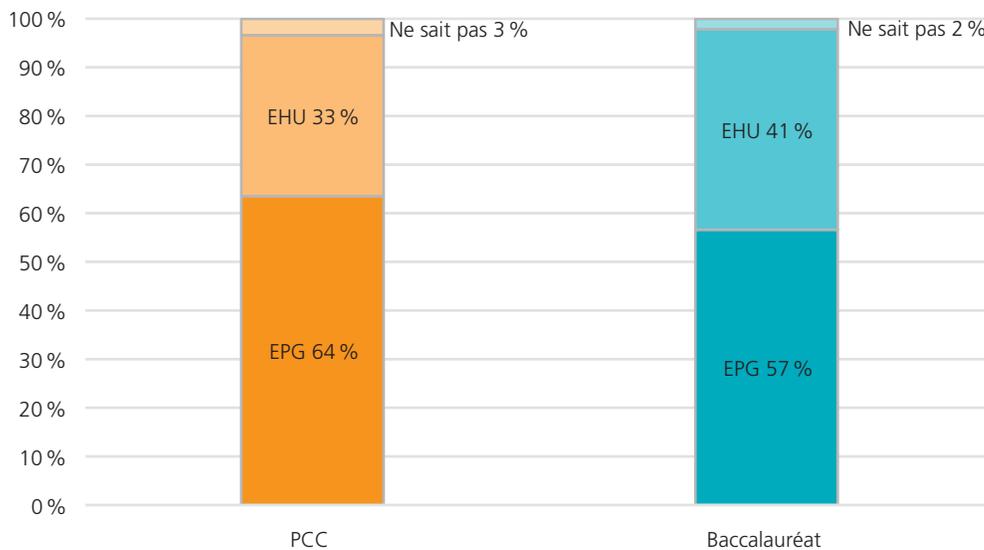
**Constat 4 :** *L'étude du profil socioéconomique des étudiants inscrits dans les PCC confirme le rôle joué par ces programmes en matière d'accessibilité aux études universitaires. Cette réalité, particulièrement présente au 1<sup>er</sup> cycle, est favorisée par la nature « gigogne » de ces programmes. En offrant la possibilité aux étudiants de réaliser graduellement leur projet de formation, les PCC représentent une formule d'études adaptée aux besoins des étudiants qui préfèrent un cheminement par étapes, pouvant les mener à l'obtention d'un diplôme de grade.*

### 2.4.1. L'accès des étudiants de première génération universitaire

L'enquête ICOPE (2011) révèle que les étudiants de première génération universitaire (EPG), c'est-à-dire ceux dont les parents n'ont jamais fréquenté l'université, représentent près de deux tiers des étudiants inscrits dans les PCC de 1<sup>er</sup> cycle. Ceux-ci s'inscrivent en plus forte proportion dans les PCC de 1<sup>er</sup> cycle que les étudiants bénéficiant d'un héritage universitaire (EHU)<sup>20</sup>.

**GRAPHIQUE 23**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS AU 1<sup>er</sup> CYCLE, SELON LA SCOLARITÉ DES PARENTS ET LA SANCTION RECHERCHÉE, RÉSEAU DE L'UQ, 2011



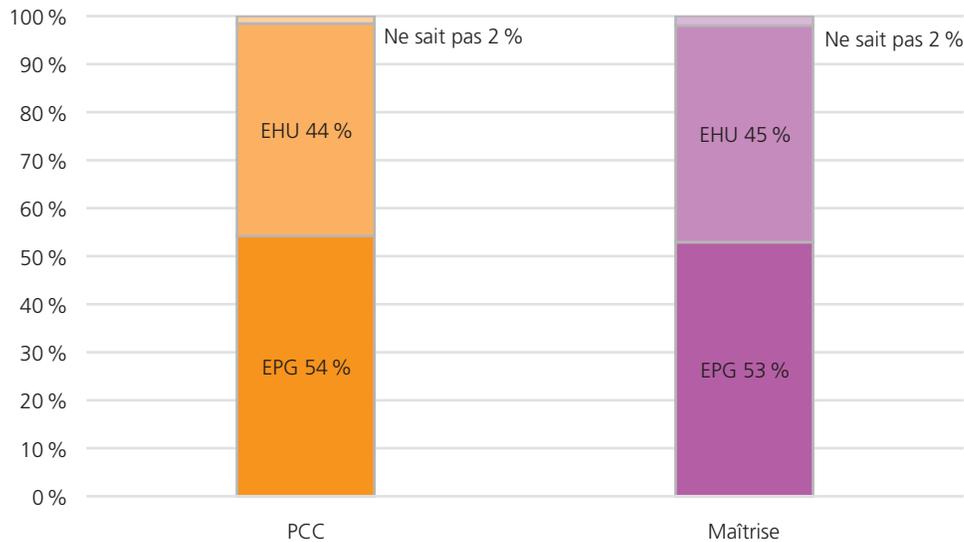
Source : Enquête ICOPE, UQ. Traitement : DRI, UQ, 5 février 2014.

20. L'étude des caractéristiques spécifiques des EPG en matière d'accessibilité et de participation aux études universitaires a fait l'objet d'un avis de l'Université du Québec intitulé *Parce que le Québec a besoin de tous ses talents. Proposition en vue d'une stratégie nationale de participation aux études universitaires* (décembre 2013).

Le graphique suivant montre que cette distinction ne s'observe plus au 2<sup>e</sup> cycle, ce qui tend à entériner le rôle particulier joué par les PCC au 1<sup>er</sup> cycle en matière d'accessibilité aux études universitaires.

**GRAPHIQUE 24**

PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS AU 2<sup>e</sup> CYCLE, SELON LA SCOLARITÉ DES PARENTS ET LA SANCTION RECHERCHÉE, RÉSEAU DE L'UQ, 2011



Source : Enquête ICOPE, UQ. Traitement : DRI, UQ, 5 février 2014.

#### 2.4.2. L'accès des étudiants entretenant un rapport non traditionnel aux études

Les données de l'enquête ICOPE (2011) suggèrent que les étudiants inscrits dans les PCC entretiennent davantage un rapport non traditionnel aux études que les étudiants inscrits dans les programmes de grade. Selon le CSE (2013), un rapport non traditionnel aux études réfère aux étudiants qui partagent leur projet d'études avec d'autres activités importantes. Ceci se traduit généralement par une présence accrue sur le marché du travail, un cheminement davantage à temps partiel, des responsabilités parentales et un parcours marqué par des changements, des interruptions et des retours aux études.

#### DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

##### *Le certificat en bande dessinée de l'UQO*

Ce certificat en bande dessinée de l'UQO a été créé en 2007 conjointement avec les certificats en arts visuels et en design graphique. Ces programmes s'adressent principalement à des personnes en emploi dans diverses organisations et entreprises culturelles et patrimoniales ou encore agissant en tant qu'artistes professionnels et qui possèdent une expertise dans un domaine qu'ils pourront compléter et diversifier en choisissant l'un des trois certificats. Pour les étudiants qui désirent poursuivre dans un programme de grade, les programmes de certificats sont conçus afin que les cours complétés soient reconnus dans le programme de baccalauréat en arts et en design de l'UQO.

Le tableau suivant montre que les étudiants inscrits dans les PCC ont plus souvent connu de longues interruptions d'études et qu'ils doivent davantage concilier leurs études avec des responsabilités familiales et avec un emploi. Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> cycle, leur domaine d'études est plus fortement lié à leur emploi. On observe également que les étudiants inscrits dans un PCC ont une plus forte tendance à suivre tous leurs cours à distance. Cette différence de profil entre les étudiants inscrits dans un PCC et ceux inscrits dans un programme de grade est plus prononcée au 1<sup>er</sup> cycle. Une fois de plus, ce constat tend à illustrer le rôle d'accessibilité joué par les PCC de 1<sup>er</sup> cycle.

TABLEAU 9

CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDIANTS DU RÉSEAU DE L'UQ, SELON LA SANCTION RECHERCHÉE ET LE CYCLE D'ÉTUDES, DONNÉES ICOPE 2011

	1 <sup>er</sup> cycle		2 <sup>e</sup> cycle	
	PCC	Baccalauréat	PCC	Maîtrise
<b>Dernière fréquentation d'un établissement d'enseignement</b>				
Moins d'un an	45,0 %	76,8 %	42,7 %	62,0 %
Un an ou moins de cinq ans	26,8 %	14,1 %	28,7 %	21,8 %
Cinq ans et plus	28,2 %	9,1 %	28,6 %	16,2 %
<b>En emploi au premier trimestre d'études</b>				
Oui	77,8 %	66,5 %	68,9 %	61,8 %
Non	22,2 %	33,5 %	31,1 %	38,2 %
<b>Heures travaillées par semaine durant les études</b>				
Moyenne d'heures	24 heures	12 heures	23 heures	16 heures
<b>Existence d'un lien entre l'emploi et les études</b>				
Pas du tout ou peu	40,3 %	59,9 %	24,3 %	24,9 %
Assez ou tout à fait	59,7 %	40,1 %	75,7 %	75,1 %
<b>Enfants sous leur responsabilité</b>				
Oui	35,9 %	13,2 %	34,8 %	27,5 %
Non	64,1 %	86,8 %	65,2 %	72,5 %
<b>Cours en formation à distance (sans TÉLUQ)</b>				
Aucun	84,6 %	91,7 %	90,9 %	95,7 %
Une partie de mes cours	5,8 %	5,8 %	4,2 %	3,6 %
Tous mes cours	9,6 %	2,5 %	4,9 %	0,7 %

Source : Enquête ICOPE, UQ. Traitement : DRI, UQ, 5 février 2014.

### 2.4.3. L'accessibilité et le développement des communautés locales

Les PCC représentent une voie d'accès aux études universitaires des collectivités situées dans des zones rurales et contribuent au rehaussement du niveau de scolarisation des populations de ces milieux, notamment les communautés autochtones. En effet, les PCC développés par les établissements universitaires régionaux et offerts dans des lieux d'enseignement de proximité ou simplement à distance permettent aux populations de ces communautés éloignées des centres urbains d'accéder à une formation universitaire. Ces PCC permettent alors de rehausser le niveau de compétences de la main-d'œuvre locale en lien avec les secteurs d'emploi en développement dans ces milieux.

#### DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

##### ***Le microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en pratique infirmière en région éloignée offert au Campus de Val d'or de l'UQAT***

Ce programme a été créé à la suite d'une vaste consultation menée par l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) auprès de leurs membres. Les informations recueillies ont permis de constater que l'infirmière en région éloignée doit fournir des soins de première ligne, généralement en l'absence de médecin, être capable d'évaluer la condition physique d'un patient, offrir des conseils téléphoniques ainsi qu'un suivi à domicile et jouer un rôle prioritaire dans les différents programmes de santé communautaire. Il est donc impératif qu'elle ait une plus grande accessibilité aux activités de formation continue. Le microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en pratique infirmière, offert en enseignement à distance, permet de répondre à ce besoin.

Ce microprogramme permet aujourd'hui aux infirmières praticiennes d'acquérir des connaissances théoriques et cliniques solides pour intervenir dans des situations complexes et spécifiques à l'exercice infirmier en région éloignée.

#### DES PROGRAMMES QUI COMPTENT

##### ***Le certificat de perfectionnement en transmission d'une langue autochtone offert au Centre des Premières Nations Nikanite de l'UQAC***

La création de ce programme donnait suite à une demande de l'Institut culturel et éducatif montagnais au Centre d'études amérindiennes de l'UQAC. L'institut estimait urgent de revitaliser l'usage de la langue dans les communautés innues de la Basse et Moyenne Côte-Nord, en vue de renforcer leur fierté identitaire. Le projet visait à outiller les enseignants et enseignantes afin qu'ils puissent enseigner la langue innue en milieu scolaire autochtone dans un but ultime de conservation et d'identification aux valeurs transmises par la langue maternelle.

Ce certificat vise à donner aux enseignants, enseignantes et spécialistes d'une langue autochtone une base de connaissances linguistiques et grammaticales, ainsi qu'à développer des habiletés et des compétences dans le domaine de l'apprentissage et de la transmission d'une langue autochtone.

***Le certificat en développement des communautés rurales de l'UQAR***

Ce certificat a été développé en continuité avec les États généraux du monde rural, tenus en 1991. Sa création a été inspirée d'une demande de Solidarité rurale du Québec, qui exprimait la nécessité impérieuse d'une formation universitaire de base dans le domaine du développement rural. Une demande suscitée par le besoin de « renouveler l'approche du développement rural [...], la nécessité d'adopter des perspectives durables et viables de développement et l'importance des processus endogènes et ascendants de développement local susceptibles de répondre de manière plus adéquate aux aspirations des populations des petites localités rurales désireuses d'assurer la pérennité de leurs milieux de vie. » (UQAR, 1994, p.6).

Ce certificat, qui est offert sur demande de cohortes complètes, répond aux besoins de compléments de formation des professionnels œuvrant dans les organismes de soutien au développement, les municipalités, les MRC ou dans d'autres organismes sectoriels, notamment les domaines des ressources primaires, de l'agriculture, de la forêt, et des services sociaux. Il vise donc davantage une clientèle adulte ayant des connaissances et expériences préalables dans le milieu rural.

Quoique le poids de l'offre de formation hors campus demeure marginal dans l'offre de formation universitaire<sup>21</sup>, ces quelques exemples soulignent l'importance des PCC dans les sites hors campus. Ces programmes apportent des réponses adaptées aux besoins de formation des populations locales, pour lesquelles un engagement de plusieurs années dans un programme menant à un grade n'est tout simplement pas envisageable, voire pertinent. Il serait toutefois erroné de déduire que les PCC sont créés uniquement pour les sites hors campus, puisque la grande majorité d'entre eux est également dispensée dans les campus principaux<sup>22</sup>.

21. Selon un rapport de la CREPUQ, publié en 2010 et portant sur l'offre de formation universitaire hors campus, 4 % des étudiants en équivalence à temps plein (EETP) sont rattachés à des activités de formation données dans des campus secondaires et 2 % des EETP sont rattachés à des activités de formation données à l'extérieur d'un campus universitaire.

22. À titre d'exemple, à l'UQAM et à l'UQTR, tous les PCC sont offerts systématiquement sur campus et hors campus.

#### 2.4.4. L'accès et la poursuite vers des programmes de grade

Au 1<sup>er</sup> cycle, les données du MESRS pour l'ensemble des universités québécoises montrent qu'environ le quart des diplômés d'un PCC poursuivent leur formation dans un programme de grade dans les cinq années qui suivent l'obtention de leur diplôme. Certaines universités présentent toutefois un taux de passage au baccalauréat plus élevé que la moyenne québécoise, notamment l'Université de Montréal (37,1 %), l'Université de Sherbrooke (29,1 %) et l'UQTR (26,8 %).

**TABLEAU 10**  
NOMBRE ET TAUX DE PASSAGE AU BACCALAURÉAT ENTRE 2007 ET 2011  
DES DIPLÔMÉS (2006) D'UN PCC, SELON LEUR ÉTABLISSEMENT DE DIPLOMATION

Établissement de diplomation	Nb de diplômés d'un PCC de 1 <sup>er</sup> cycle (2006)	Nb de diplômés d'un PCC de 1 <sup>er</sup> cycle en 2006 s'étant inscrits au baccalauréat entre 2007 et 2011	Taux de passage au baccalauréat entre 2007 et 2011
Bishop's	27	7	25,9 %
Concordia	74	19	25,7 %
HEC Montréal	1 604	81	5,0 %
Laval	1 766	411	23,3 %
McGill	727	159	21,9 %
Montréal	3 587	1 332	37,1 %
Polytechnique	156	3	1,9 %
Sherbrooke	1 028	299	29,1 %
UQAM	3 572	717	20,1 %
UQTR	571	153	26,8 %
UQAC	469	107	22,8 %
UQAR	300	62	20,7 %
UQO	320	69	21,6 %
UQAT	226	33	14,6 %
ÉTS	74	4	5,4 %
TÉLUQ	679	161	23,7 %
<b>Réseau UQ</b>	<b>6 211</b>	<b>1 306</b>	<b>21,0 %</b>
<b>Total</b>	<b>15 180</b>	<b>3 617</b>	<b>23,8 %</b>

Source : GDEU, MESRS. Traitement : Direction de la formation universitaire, MESRS, 18 février 2014.

***Le certificat d'initiation à la traduction professionnelle de l'UQO***

Ce certificat a été conçu en 1979 suite aux recommandations d'un groupe de travail constitué de cadres et de formateurs, tous traducteurs au Bureau fédéral de la traduction. Le programme a depuis été modifié, il constitue aujourd'hui un programme d'initiation à la traduction, complété par un certificat de traduction professionnelle qui offre une formation plus avancée. Dans l'intention de ses concepteurs, le certificat d'initiation en traduction professionnelle visait à « répondre aux besoins d'une population adulte, d'origine professionnelle variée, mais reliée aux métiers de l'écrit et vivant dans un territoire traditionnellement bilingue. » (UQAH, 1996, p. 4).

En effet, ce programme offre une réponse adaptée aux besoins spécifiques des régions d'Ottawa et de Gatineau-Outaouais, où résident et travaillent un grand nombre de fonctionnaires provinciaux et fédéraux de différents secteurs qui doivent régulièrement rédiger, avec plus ou moins de préparation, des textes en anglais, traduire des documents et différents types de communications écrites. Le certificat permet à ses professionnels d'acquérir des méthodes de traduction et de rédaction nécessaires à une communication efficace.

Par ailleurs, toujours selon les données du MESRS, 4 % des diplômés du baccalauréat ont cheminé par cumul de programmes ou de certificats<sup>23</sup>. La TÉLUQ (41 %), HEC Montréal (14 %), l'UQAM (11 %), l'Université de Montréal (9 %), l'UQAT (7 %) et l'UQAR (5 %) présentent des proportions plus élevées que la moyenne québécoise.

**TABLEAU 11**

PROPORTION DES DIPLÔMÉS D'UN BACCALAURÉAT PAR CUMUL DE CERTIFICATS (BCC)  
SUR LE TOTAL DES DIPLÔMÉS D'UN BACCALAURÉAT, UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES, 2012

Établissement	Nb de diplômés d'un baccalauréat	Nb de diplômés d'un BCC	Proportion des diplômés d'un BCC
Bishop's	430		0 %
Concordia	4 427		0 %
HEC Montréal	901	156	14 %
Laval	4 560		0 %
McGill	4 269		0 %
Montréal	4 825	461	9 %
Polytechnique	560	5	1 %
Sherbrooke	2 459		0 %
UQAM	3 576	401	11 %
UQTR	1 581	46	3 %
UQAC	870	53	4 %
UQAR	720	40	5 %
UQO	770	34	4 %
UQAT	310	22	7 %
ÉTS	677		0 %
TÉLUQ	228	94	41 %
<b>Réseau UQ</b>	<b>8 732</b>	<b>690</b>	<b>7 %</b>
<b>Québec</b>	<b>31 163</b>	<b>1 312</b>	<b>4 %</b>

Source : GDEU, MESRS. Traitement : Direction de la formation universitaire, MESRS, 14 février 2014.

23. Le baccalauréat obtenu par cumul se distingue du passage au baccalauréat du fait qu'il est un cheminement règlementé par les établissements et qui consiste à effectuer un parcours de formation conduisant à un diplôme de grade en combinant des certificats ou des mineures. En règle générale, pour s'inscrire dans un cheminement par cumul, les étudiants doivent prévenir leur directeur de programme avant d'entreprendre un deuxième certificat ou une mineure. Pour une description plus détaillée des règles d'agencement des baccalauréats par cumul, voir la section 2.5 du présent document.

**Au 2<sup>e</sup> cycle**, les données de diplomation du MESRS pour l'ensemble des universités québécoises indiquent que le quart des diplômés d'un PCC poursuivent leur formation dans un programme de grade dans les cinq années qui suivent l'obtention de leur diplôme. L'ENAP se situe bien au-dessus de la moyenne québécoise avec un taux de passage à la maîtrise de 43,5 %, suivie de l'UQTR, de l'Université Laval, de l'UQAR et de l'Université de Sherbrooke, qui ont toutes des résultats supérieurs à 30 %.

**TABLEAU 12**

NOMBRE ET TAUX DE PASSAGE À LA MAÎTRISE ENTRE 2007 ET 2011 DES DIPLÔMÉS (2006) D'UN PROGRAMME COURT, D'UN CERTIFICAT OU D'UN DIPLÔME DE 2<sup>e</sup> CYCLE, SELON LEUR ÉTABLISSEMENT DE DIPLOMATION

Établissement de diplomation	Nb de diplômés d'un PCC de 2 <sup>e</sup> cycle (2006)	Nb de diplômés d'un PCC de 2 <sup>e</sup> cycle en 2006 s'étant inscrits à la maîtrise entre 2007 et 2011	Taux de passage à la maîtrise entre 2007 et 2011
Concordia	224	18	8,0 %
HEC Montréal	392	79	20,2 %
Laval	937	321	34,3 %
McGill	335	32	9,6 %
Montréal	784	145	18,5 %
Polytechnique	56	7	12,5 %
Sherbrooke	797	252	31,6 %
UQAM	240	53	22,1 %
UQTR	22	9	40,9 %
UQAC	93	16	17,2 %
UQAR	74	24	32,4 %
UQO	133	39	29,3 %
UQAT	26	2	7,7 %
ENAP	138	60	43,5 %
ÉTS	12	3	25,0 %
TÉLUQ	12	2	16,7 %
<b>Réseau UQ</b>	<b>750</b>	<b>208</b>	<b>27,7 %</b>
<b>Total</b>	<b>4275</b>	<b>1062</b>	<b>24,8 %</b>

Source : GDEU, MESRS. Traitement : Direction de la formation universitaire, MESRS, 18 février 2014.

### LA CONTRIBUTION DES PCC À L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

#### QUE RETENIR?

Les données sur les caractéristiques des étudiants inscrits dans les PCC et sur leur cheminement académique confirment la contribution importante des PCC de 1<sup>er</sup> cycle en matière d'accessibilité aux études universitaires. Ces programmes accueillent un plus grand nombre d'étudiants issus de famille à faible capital scolaire que les programmes de grade. De plus, les étudiants qui s'y inscrivent sont plus souvent en situation de retour aux études et ils concilient davantage études avec emploi ou responsabilités familiales.

Les PCC offrent en outre une réponse adaptée aux besoins de formation universitaire des communautés plus éloignées, notamment les communautés autochtones.

De plus, les données suggèrent que les PCC favorisent l'accessibilité aux programmes de grade, puisque le quart des diplômés d'un PCC au 1<sup>er</sup> cycle poursuivront dans un programme de grade.

Les données par cycle d'études confirment qu'au 2<sup>e</sup> cycle, les PCC ne jouent plus un tel rôle d'accessibilité à la formation universitaire, ils visent plutôt à offrir une voie de perfectionnement professionnel aux diplômés universitaires. Ils partagent toutefois avec les PCC de 1<sup>er</sup> cycle, un rôle de tremplin vers les programmes de grade.

#### 2.4.5. La diplomation

Pris globalement, pour l'ensemble du Québec, les taux de diplomation des programmes de certificat (49 %) et de DESS (63 %) sont plus faibles que ceux des programmes de baccalauréat (75 %) et de maîtrise (74 %). Toutefois, pour comparer les taux de diplomation des PCC et ceux des programmes de grade, il est important de tenir compte du régime d'études puisque celui-ci influence considérablement la probabilité de diplomation. L'analyse des données de diplomation du MESRS dans les programmes universitaires québécois montre que les écarts observés entre les taux de diplomation des PCC et des programmes de grade s'amenuisent selon les régimes d'études<sup>24</sup>.

**Au 1<sup>er</sup> cycle**, les taux de diplomation au certificat sont plus élevés pour les étudiants inscrits à temps complet (62 %) qu'à temps partiel, sans toutefois égaler ceux des étudiants inscrits au baccalauréat à temps complet (80 %). Par contre, dans le cas des programmes de baccalauréat, les étudiants à temps partiel ont un taux de diplomation de 36 %, un taux inférieur à celui des étudiants à temps partiel dans les programmes de certificat (41 %). Précisons qu'au certificat, 75 % des étudiants cheminent dans un régime à temps partiel et qu'au baccalauréat, cette proportion est de 19 % (MESRS, GDEU, automne 2012).

24. MESRS, GDEU, cohorte automne 2006, suivie sur 6 ans.

Au 2<sup>e</sup> cycle, les étudiants qui cheminent à temps complet dans les programmes de DESS et de maîtrise ont des taux de diplomation équivalents, soit 78 % pour les DESS et 79 % pour la maîtrise. Or, dans le cas des étudiants qui cheminent à temps partiel, le taux de diplomation au DESS est de 55 %, légèrement inférieur à celui des programmes de maîtrise qui se situe à 61 %. Précisons que 80 % des étudiants inscrits dans les programmes de DESS cheminent à temps partiel et qu'à la maîtrise, cette proportion est de 37 % (MESRS, GDEU, automne 2012).

LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES PCC	
<b>QUE RETENIR?</b>	Les données sur les taux de diplomation dans l'ensemble des programmes universitaires québécois confirment que l'écart observé entre les PCC et les programmes de grade est davantage lié au régime d'études qu'à la nature du programme lui-même. En effet, les étudiants inscrits dans un régime à temps partiel ont des taux de diplomation plus bas que ceux qui cheminent à temps complet, et ce, indépendamment du fait qu'ils soient inscrits dans un programme de grade ou dans un PCC.

## 2.5. LES PCC SONT INTÉGRÉS DANS LES STRUCTURES ET LES PROCESSUS UNIVERSITAIRES RÉGISSANT LA QUALITÉ DE LA FORMATION

***Constat 5 :** L'analyse des structures et des procédures universitaires régissant les PCC montre que ces programmes répondent à des exigences académiques de haut niveau, tout comme le font les programmes de grade. Dans l'ensemble des établissements du réseau de l'UQ, les PCC sont couverts par les règlements institutionnels qui régissent les programmes de grade. Certains établissements se sont par ailleurs dotés de politiques ou de procédures internes spécifiques à l'encadrement des PCC.*

### 2.5.1. Élaboration et approbation des PCC

Bien que les projets de PCC ne doivent pas être soumis au processus d'évaluation de la qualité de la Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ni à l'évaluation d'opportunité du Comité des programmes universitaires (CPU) du MESRS, leur développement est encadré par des règles et des mécanismes institutionnels qui visent à assurer leur pertinence et leur qualité. Au sein du réseau de l'UQ, les processus internes de création de ces programmes s'avèrent comparables à ceux des programmes de grade.

À l'instar du processus de création d'un programme de grade, celui des PCC est initié par des promoteurs, qui dans tous les cas sont des professeurs experts du domaine dans lequel se situe le programme. Ceux-ci préparent un dossier qui peut faire l'objet de révisions découlant d'échanges entre le décanat des études, l'assemblée départementale, ou leurs équivalents. Généralement, ce dossier contient une démonstration de l'opportunité du projet de programme<sup>25</sup> ainsi qu'une description détaillée des objectifs, des conditions d'admission, des activités et des ressources disponibles et requises pour le démarrage du programme. Dans un deuxième temps, le dossier doit faire l'objet d'une série d'approbations par des instances internes et réseau, incluant la Commission des études et le conseil d'administration de l'établissement.

Bien que le niveau de détails requis pour justifier la création d'un PCC soit moins important que pour celui d'un programme de grade, les établissements se sont donné des balises et des exigences précises afin d'être en mesure de juger de la pertinence et de la qualité des projets de PCC. C'est à partir d'une démonstration bien encadrée que les différentes instances internes approuvent ou non ces projets de programme. Fait à noter, certains établissements soumettent leurs dossiers de création de DESS à deux ou trois évaluateurs externes.

25. Cette démonstration peut notamment s'appuyer sur une recommandation issue d'un rapport d'évaluation périodique de programmes de grade.

Les PCC répondent ainsi à des exigences de haut niveau, comparables à celles des programmes de grade. Les processus de création des PCC sont toutefois moins complexes et de moins longue durée que ceux des programmes de grade, ce qui confère une certaine agilité aux établissements. Rappelons que le développement d'un programme de grade représente une démarche minimale de deux ans comportant des étapes d'approbation par des instances externes à l'université.

Les processus encadrant la création des PCC assurent aux universités une capacité de répondre adéquatement et avec diligence à des besoins de formation pointus et ponctuels de professionnels en emploi ou de collectivités, et ce, sans compromettre la qualité des contenus des PCC ni la rigueur des processus d'évaluation et d'approbation auxquels ils sont soumis.

À cet égard, cette rigueur et cette insistance sur la qualité peuvent parfois même engendrer une certaine tension entre les milieux universitaires et les demandeurs de formation :

« D'une part, certains responsables [universitaires] [...] témoignent de leurs efforts pour développer des programmes [...] qui répondent aux besoins et aux attentes de la société, entre autres choses en matière de formation continue et de formation d'appoint. Ils font valoir une vision universitaire de la qualité des programmes à mettre en œuvre, par exemple pour ce qui est des liens entre leurs contenus et les savoirs disciplinaires, de leur articulation avec les programmes existants et des ressources nécessaires pour les offrir. Ils défendent d'ailleurs des modes d'organisation et des pratiques qui sous-tendent, par exemple, que l'élaboration et l'offre d'un programme résultent de mécanismes institutionnels auxquels participent différents représentants des groupes d'acteurs concernés, notamment du personnel enseignant.

D'autre part, certains demandeurs de formation, par exemple des représentants d'ordres professionnels ou d'employeurs, manifestent leurs besoins et leurs attentes en matière de création et d'offre de formations courtes. Ils sont souvent animés par l'urgence et la précision des réponses à fournir à un besoin défini selon des critères qui peuvent être restreints à une activité donnée, à un milieu de travail donné ou à un groupe d'individus donné. De leur point de vue, l'élaboration et l'offre de programmes de formation courte aux cycles supérieurs comporteraient une rigidité peu compatible, par exemple, avec les besoins et les conditions de professionnels en exercice ou de nouveaux immigrants nécessitant une formation d'appoint sur mesure. » (CSE, 2010, dans CSE 2013, p. 16).

### 2.5.2. Évaluation des cours

Comme pour les cours crédités de niveau universitaire, ceux offerts dans le cadre d'un PCC font l'objet d'une évaluation de l'enseignement par les étudiants. Que l'enseignant soit un professeur ou un chargé de cours, cette évaluation est systématique et notifiée. Elle peut aussi servir aux enseignants pour bonifier leurs cours. Les résultats de ces évaluations sont d'ailleurs communiqués aux responsables des programmes puis au décanat (ou son équivalent) pour leur permettre d'assurer un suivi de la qualité des enseignements.

Par ailleurs, il est important de noter que, dans les établissements du réseau de l'UQ, plus de 92 % de l'offre de cours des programmes de certificats fait partie intégrante de l'offre de cours des programmes de grade. Ainsi, la grande majorité des étudiants inscrits dans les certificats de 1<sup>er</sup> cycle sont, dans les faits, assis dans la même salle de classe et font les mêmes activités de formation que leurs collègues inscrits au baccalauréat.

**TABLEAU 13**

NOMBRE DE COURS OFFERTS DANS LES PROGRAMMES DE CERTIFICAT\* ET PROPORTION DE CES COURS OFFERTS DANS UN PROGRAMME DE BACCALAURÉAT, ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UQ, ÉTÉ 2011 À HIVER 2014

Établissement	Nombre de cours offerts dans les certificats	Proportion de ces cours également offerts au baccalauréat
UQAM	1 579	96 %
UQTR	798	96 %
UQAC	644	95 %
UQAR	286	83 %
UQO	400	98 %
UQAT	330	70 %
ÉTS	223	75 %
TÉLUQ	283	96 %
<b>Total UQ</b>	<b>4 543</b>	<b>92 %</b>

\* Prendre note que les cours offerts hors programme et hors Québec sont exclus de l'analyse.

Source : Base de données PRISME, UQ. Traitement : DER, UQ.

Au 2<sup>e</sup> cycle, 61 % des cours des programmes de DESS sont également offerts dans les programmes de maîtrise. Ainsi, comme au 1<sup>er</sup> cycle, mais dans une moindre mesure, la majorité des étudiants inscrits dans les DESS se retrouvent dans les mêmes salles de classe que ceux inscrits à la maîtrise.

**TABLEAU 14**

NOMBRE DE COURS OFFERTS DANS LES PROGRAMMES DE DESS\* ET PROPORTION DE CES COURS OFFERTS DANS UN PROGRAMME DE MAÎTRISE, ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UQ, ÉTÉ 2011 À HIVER 2014

Établissement	Nombre de cours offerts dans les DESS	Proportion de ces cours également offerts à la maîtrise
UQAM	467	53 %
UQTR	153	49 %
UQAC	134	51 %
UQAR	158	67 %
UQO	152	55 %
UQAT	77	17 %
INRS	4	75 %
ENAP	79	97 %
ÉTS	240	93 %
TÉLUQ	97	52 %
<b>Total UQ</b>	<b>1 561</b>	<b>61 %</b>

\* Prendre note que les cours offerts hors programme et hors Québec sont exclus de l'analyse.

Source : Base de données PRISME, UQ. Traitement : DER, UQ.

### 2.5.3. Évaluation périodique des programmes

Quoique les PCC ne soient pas visés par la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*<sup>26</sup> (CREPUQ, 2001), les éléments de contenu des programmes constitutifs de grade (certificats et DESS) sont inclus de facto dans le processus d'évaluation du programme de grade dont ils font partie. De plus, rappelons que les ressources associées aux PCC (professorales, matérielles, bibliothèques, infrastructures de recherche, etc.) sont habituellement les mêmes que celles requises pour l'offre des programmes de grade et font l'objet de nombreuses évaluations (évaluation de programmes, concours de subvention, etc.).

Cela dit, une recherche dans les politiques d'évaluation des établissements du réseau de l'UQ montre que les procédures d'évaluation internes s'adressant spécifiquement aux PCC sont très variables d'un établissement à l'autre.

#### Certificat

Au 1<sup>er</sup> cycle, les politiques d'évaluation de certains établissements, notamment celles de l'UQO, de l'UQAR et de l'UQTR, rendent l'évaluation des programmes de certificat obligatoire sous certaines conditions. À titre d'exemple, à l'UQO l'évaluation est obligatoire seulement si le programme ne fait pas partie d'un programme de grade; à l'UQAR, on procède à l'inverse en rendant obligatoire l'évaluation des certificats qui sont apparentés à un programme de grade. À l'UQTR, les programmes de certificat sont régis par la même Politique d'évaluation que les programmes de grade. D'autres établissements inscrivent dans leur politique que l'évaluation périodique peut s'appliquer aux programmes de certificat, mais sans en faire une obligation : c'est le cas de l'UQAC, de l'UQAT et de la TÉLUQ.

26. Cette Politique vise directement l'évaluation des programmes de grade à tous les cycles et recommande aux établissements de fixer une périodicité d'évaluation qui ne doit pas excéder un cycle de dix ans pour l'ensemble des programmes. La Politique évoque également la possibilité d'être appliquée à l'évaluation des programmes de certificat ou autres programmes, moyennant un certain nombre d'ajustements à propos desquels elle ne donne pas de précisions (CREPUQ, 2001, p.26).

## DESS

Au 2<sup>e</sup> cycle, le portrait est assez semblable. La lecture des politiques d'évaluation montre que trois établissements, soit l'UQAC, l'UQAT et la TÉLUQ, prévoient soumettre leurs DESS à une évaluation périodique, sans en faire une obligation comme c'est le cas pour les programmes de maîtrise. Certains établissements rendent aussi obligatoire l'évaluation périodique des DESS, comme c'est le cas pour les certificats de 1<sup>er</sup> cycle, mais toujours sous certaines conditions. Ainsi, à l'UQAR, l'évaluation du DESS est obligatoire uniquement s'il est apparenté à un programme de grade; à l'UQTR, à l'UQO et à l'ÉTS, l'évaluation est obligatoire sauf si le programme est déjà partie intégrante d'un programme de grade. Enfin, à l'ÉTS, la politique demande que le programme de DESS soit soumis à l'évaluation de deux experts externes plutôt que trois, comme c'est le cas pour les programmes de maîtrise.

## Programmes courts

Contrairement aux programmes de certificat, de mineure ou de DESS, qui sont généralement de nature gigogne ou, du moins, connexes à des programmes de grade, les programmes courts ont une durée de vie habituellement plus limitée. Le tableau suivant présente la durée de vie des programmes courts actifs et fermés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles des établissements du réseau de l'UQ.

**TABLEAU 15**

DURÉE DE VIE MOYENNE DES PROGRAMMES COURTS ACTIFS ET FERMÉS DES ÉTABLISSEMENTS  
DU RÉSEAU DE L'UQ, SELON LE CYCLE D'ÉTUDES, 1973 À 2014

Programmes courts	Actifs*	Fermés**	Total
1 <sup>er</sup> cycle	7,5 ans	6,7 ans	7,2 ans
2 <sup>e</sup> cycle	5,4 ans	6,1 ans	5,6 ans
Durée moyenne	6,6 ans	6,5 ans	6,6 ans

\* Un programme actif est un programme ouvert (c.-à-d. dont la date de fermeture est manquante) dans lequel il y a eu des inscriptions. L'estimation de la durée de vie (en années) des programmes courts actifs a été obtenue en calculant l'écart entre la date de dernière inscription et la date de première inscription.

\*\* Un programme est considéré comme fermé s'il y a présence d'une date de fermeture et s'il y a déjà eu des inscriptions. L'estimation de la durée de vie (en années) des programmes courts fermés a été obtenue en calculant l'écart entre la date de fermeture du programme et la date de première inscription.

Source : Base de données PRISME, UQ. Traitement : Direction du recensement et de la déclaration étudiante de l'UQ.

Ces données permettent de constater que la durée de vie d'un programme court de 1<sup>er</sup> cycle est légèrement plus élevée que celle d'un programme court de 2<sup>e</sup> cycle. En raison de la durée de vie limitée des programmes courts, leur évaluation ne peut se faire par l'entremise des mêmes processus ni selon les mêmes objectifs que ceux des programmes de grade<sup>27</sup>. L'évaluation des programmes courts vise surtout à valider leur pertinence en lien avec les besoins qui ont suscité leur développement, et ce, afin de déterminer si le programme doit être reconduit ou non. À titre d'exemple, à l'UQTR, les programmes courts de 1<sup>er</sup> cycle font l'objet d'une procédure institutionnelle de *Suivi des inscriptions et d'analyse de pertinence*<sup>29</sup> (UQTR, 2013), effectuée par le doyen des études et soumise périodiquement à la Sous-commission des études de 1<sup>er</sup> cycle.

Par ailleurs, l'UQO et l'UQAC se sont dotées de politiques spécifiques aux programmes courts qui précisent les modalités relatives à leur évaluation périodique. Dans sa *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*<sup>29</sup>, l'UQO (2011) définit les différentes modalités d'élaboration, d'approbation, de gestion et d'évaluation de ces programmes. À cet égard, la Politique indique que tous les programmes courts doivent être soumis à un processus d'évaluation. Ce processus diffère selon la nature gigogne ou non du programme. Dans le cas des programmes gigognes, ils sont évalués au même moment que les programmes de grade auxquels ils sont rattachés et, dans le cas des autres programmes courts, ils sont évalués par le promoteur du programme en collaboration avec le décanat au terme de la durée de vie établie lors de sa création.

27. En général, les programmes de grade ne sont pas fermés, ils ont plutôt tendance à être modifiés pour s'adapter à de nouveaux besoins, à l'avancement des connaissances et à de nouvelles réalités.

28. [https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1517/F1220945849\\_359\\_06\\_Avis\\_inscr\\_suivi\\_inscr\\_pg\\_et\\_micropr.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1517/F1220945849_359_06_Avis_inscr_suivi_inscr_pg_et_micropr.pdf)

29. <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/secretariat-general/programmes-courts.pdf>

La *Politique de programmes courts de 1<sup>er</sup> cycle de l'UQAC (1995)*<sup>30</sup> précise que l'évaluation de ces programmes concerne à la fois les enseignements donnés et les programmes eux-même. À l'UQAC, les programmes courts sont approuvés pour une période qui ne dépasse pas trois ans, l'évaluation du programme est une opération importante puisqu'elle fournit les données nécessaires à la Commission des études pour prendre la décision de reconduire ou non le programme.

#### 2.5.4. Règles d'agencement des programmes gigognes menant à un grade

Il existe essentiellement deux voies pour passer d'un PCC à un programme de grade : la « passerelle » et le grade par cumul. La passerelle signifie que les cours d'un PCC se retrouvent également dans le plan de formation d'un programme de grade se situant dans un champ d'études identique ou apparenté. Les mineures et la plupart des certificats, voire la totalité dans certains établissements, permettent ce type de passage vers un programme de grade. Le grade par cumul, consiste, tout en respectant certaines règles préétablies, à effectuer un cheminement de formation conduisant à un diplôme de grade en combinant des certificats ou des mineures.

À l'UQAM par exemple, 10 % des diplômés (MESRS, GDEU 2012) de baccalauréat ont cheminé par l'entremise d'un baccalauréat par cumul. Afin d'assurer la qualité de ces cheminements, l'UQAM s'est dotée d'un règlement qui stipule que l'octroi d'un diplôme de grade par cumul de certificats doit se faire selon un certain nombre de règles et selon un cheminement prédéterminé. Ces règles et ces cheminements sont définis sur mesure pour chaque domaine d'études. Par ailleurs, tous les étudiants désirant s'inscrire dans un cheminement par cumul doivent indiquer leur intention à leur directeur de programme avant d'entreprendre le deuxième certificat. Les étudiants qui veulent se faire reconnaître un autre cheminement que ceux prédéterminés doivent faire une demande au doyen de leur faculté. Celui-ci évaluera le dossier avec les autres doyens concernés, statuera sur la demande, déterminera l'appellation du grade octroyé et fixera, au besoin, des exigences additionnelles à satisfaire.

<b>L'INTÉGRATION DES PCC DANS LES STRUCTURES UNIVERSITAIRES</b>	
<b>QUE RETENIR?</b>	<p>L'analyse des procédures régissant la création et l'évaluation des PCC montre que ces programmes répondent à des exigences académiques de haut niveau. Par ailleurs, les PCC sont généralement issus d'un programme de grade. Ils sont créés par les mêmes professeurs, experts du domaine dans lequel se situe le programme et partagent, avec les baccalauréats et les maîtrises dont ils sont issus, une majorité de cours.</p> <p>La nature changeante des besoins de formation auxquels les PCC répondent, exigent des processus de création et d'évaluation qui leurs sont adaptés, conférant flexibilité et agilité aux établissements universitaires.</p> <p>Étant donné la durée de vie limitée des PCC, ces procédures ne peuvent être identiques à celles des programmes de grade qui présentent une durée de vie beaucoup plus longue.</p> <p>L'analyse des procédures institutionnelles régissant la création et l'évaluation des PCC a toutefois permis de relever leur grande variabilité d'un établissement à l'autre.</p>

30. [http://www.uqac.ca/direction\\_services/secretariat\\_general/manuel/3/221.pdf](http://www.uqac.ca/direction_services/secretariat_general/manuel/3/221.pdf)



## CONCLUSION

L'analyse de l'ensemble des données disponibles (gouvernementales et institutionnelles) sur les PCC a permis de dresser un portrait détaillé de la situation de ces programmes et de mettre à jour le rôle spécifique qu'ils jouent en matière d'accessibilité aux études universitaires, de perfectionnement des compétences des professionnels et, plus globalement, en matière de rehaussement du niveau de scolarisation au Québec. Le portrait dégagé permet d'apaiser les doutes persistants à leur endroit, doutes quant à leur utilité qui circulent depuis au moins une trentaine d'années. En effet, en 1985, le Conseil des universités affirmait déjà : « que ce soit au niveau du faible taux de persévérance aux études qu'à celui de la pauvreté des services disponibles, que ce soit à celui d'une réponse mitigée aux aspirations des étudiants par des exigences académiques peu élevées ou par un spectre trop étroit de programmes disponibles qu'à celui de cul-de-sac auquel conduit la valeur réelle de certains crédits obtenus, la formation courte n'assure pas une égalité des chances en bout de piste ni en cours de route » (Conseil des universités, 1985, p. 57).

Contrairement à l'effet cul-de-sac qu'entrevoit le Conseil des universités, les PCC ont permis à de nombreux étudiants de s'engager dans un projet de formation universitaire en cheminant par étapes, sans que ce choix ne les confine dans une voie parallèle. De fait, la nature gigogne de ces programmes, pouvant généralement s'imbriquer dans des programmes de grade, donne la possibilité aux étudiants, qui pour différentes raisons seraient moins enclins à le faire, de s'inscrire dans une formation universitaire de longue durée. Ainsi, entre 2007 et 2011, ce sont plus de 3 600 étudiants qui ont poursuivi leurs études au baccalauréat après avoir obtenu un diplôme dans un PCC (Tableau 10).

De plus, l'enrichissement de l'offre de formation par la mise en place de programmes plus ciblés, avec un horizon de temps plus court et permettant un parcours graduel et évolutif représente une réponse des universités aux nouvelles réalités de la société québécoise, notamment celle d'une population étudiante ayant un rapport non traditionnel aux études universitaires. De fait, les PCC s'adressent à la fois à des personnes en formation continue et à des personnes en formation initiale; ils s'articulent autour d'une discipline ou d'un champ d'études bien défini tout en pouvant s'insérer, pour la plupart d'entre eux, au sein d'un continuum qui mène vers l'obtention d'un diplôme de grade.

Plus spécifiquement, le développement des PCC au 1<sup>er</sup> cycle a initialement répondu à des besoins d'accessibilité et de rehaussement du niveau de scolarisation de la population francophone du Québec et particulièrement à ceux des adultes. Historiquement, le certificat a représenté la principale voie d'accès aux études universitaires de 1<sup>er</sup> cycle pour cette catégorie de la population (Chenard et Doray, 2013). La situation était très différente dans la population anglophone du Québec puisque celle-ci présentait un taux de scolarisation plus élevé. Les universités anglophones n'ont donc pas été confrontées à la nécessité de créer au 1<sup>er</sup> cycle des PCC pour favoriser l'accessibilité.

Trente ans après le rapport du Conseil des universités, qui craignait une croissance en continu des PCC au détriment de celle des programmes de grade, on constate qu'au terme d'une période de croissance plus importante visant à répondre au besoin de scolarisation de la population adulte francophone, le développement des PCC de 1<sup>er</sup> cycle s'est stabilisé. Les données confirment que cette croissance passagère n'a pas affecté la popularité des programmes de grade.

Au 2<sup>e</sup> cycle, on constate que le développement de PCC répond pour sa part à un besoin qui touche autant les populations francophones qu'anglophones. Ainsi, contrairement au portrait brossé dans le rapport du Conseil des universités (1985) et repris plus récemment dans le *Rapport du chantier sur une loi-cadre des universités* (Bissonnette et Porter, 2014), les PCC ne sont pas une création propre aux universités francophones, mais plutôt un moyen pour l'ensemble des universités de répondre aux besoins de formation exprimés par les populations qu'elles desservent. Les données présentées dans ce rapport révèlent d'ailleurs que certaines universités anglophones du Québec ont un indice de croissance des inscriptions dans les PCC de 2<sup>e</sup> cycle plus soutenu que la moyenne.

Visant généralement un enrichissement des connaissances et des compétences professionnelles de niveau supérieur, les PCC de 2<sup>e</sup> cycle représentent une façon de mieux prendre en compte les besoins de formation tout au long de la vie, incarnés à la fois par des individus qui désirent perfectionner leurs compétences professionnelles, rehausser leur niveau de compétences, se donner de meilleures chances de requalification professionnelle ou de mobilité sociale, ou ayant simplement le désir de vivre une expérience intellectuelle pour combler des besoins de développement personnel ou culturel.

Au-delà de la réponse à des besoins individuels de formation, la nature souple des PCC, et plus particulièrement des programmes courts, en fait des instruments efficaces pour permettre aux universités de servir leurs collectivités. En effet, le développement d'une collectivité passe par le dynamisme, la créativité et la capacité d'innovation de l'ensemble de sa population, incluant ses acteurs socioéconomiques. Ainsi, une offre de PCC présente sur tout le territoire et adaptée aux réalités locales assure aux collectivités une capacité d'enrichissement des compétences de sa population.

## PISTES DE RÉFLEXION

Tout en offrant plusieurs réponses aux questionnements formulés à l'endroit des PCC, ce rapport permet de nourrir les réflexions des établissements du réseau de l'UQ concernant l'ancrage et le positionnement de ces programmes de formation dans l'environnement universitaire.

### Référentiel commun relatif aux types de programme

Les résultats de l'analyse des données du MESRS et de celles du réseau de l'UQ induisent une finalité propre aux PCC. Ceux-ci répondent clairement à des besoins distincts des programmes de grade et en raison de cela, ils accueillent des profils d'étudiants fort différents. Par ailleurs, la lecture des règlements institutionnels et autres politiques spécifiques à ces programmes n'a pas permis de relever de définitions institutionnelles sur les finalités des PCC. À cet effet, dans son avis portant sur l'assurance qualité, le CSE (2012) rappelle l'importance de promouvoir les spécificités des formations québécoises tout en permettant l'établissement de correspondances adéquates entre les formations d'ici et d'ailleurs en raison du contexte d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Ainsi, devant l'importance de l'offre de PCC dans le réseau universitaire québécois et en raison de leur grande variabilité de formes, d'objectifs, de durée et d'intégration dans les structures universitaires, le CSE recommande aux universités de se doter de référentiels communs relatifs à la finalité de tous les types de programme selon le niveau de formation.

*Compte tenu du fait que les règlements généraux des études de l'UQ ont été mis à jour récemment et qu'ils reconnaissent l'existence des PCC, il apparaît opportun d'actualiser les politiques des études et d'y inscrire une vision commune sur les finalités de l'ensemble des programmes du réseau de l'UQ.*

### Structure des programmes de maîtrise au Québec

La comparaison entre le Québec et l'Ontario à l'égard des PCC au 2<sup>e</sup> cycle révèle d'importantes différences de structure entre les programmes de maîtrise des deux provinces. À cet égard, le rapport de l'ADÉSAQ (2009) sur la structure de la maîtrise québécoise démontrait que les exigences et la durée de certains programmes de maîtrise en Ontario étaient bien inférieures aux programmes de maîtrise québécois et que pour cette raison, ceux-ci se rapprochaient davantage des programmes de DESS québécois.

*Devant cette réalité, il apparaît pertinent d'entamer une réflexion sur la reconnaissance de la qualité et de la profondeur de la formation offerte dans ces programmes et sur la possibilité qu'ils confèrent un grade de 2<sup>e</sup> cycle.*

### Pratiques d'assurance qualité relatives aux PCC

Le *Rapport d'étape du Chantier sur la politique de financement des universités* (Tremblay et Roy, 2013) s'interrogeait sur la pertinence d'inclure les programmes de courte durée dans les processus de vérification des instances accréditées qui régissent les programmes de grade. Le rapport admet toutefois qu'une telle intégration représenterait un défi opérationnel majeur et alourdirait potentiellement les processus actuels.

La recension des procédures des établissements du réseau de l'UQ en ce qui a trait à l'évaluation des projets et à l'évaluation périodique des PCC, a permis de cerner un certain nombre de pratiques d'assurance qualité qui s'inspirent de celles des programmes de grade. L'exemple de l'UQTR s'avère fort intéressant puisque cet établissement propose aux promoteurs de nouveaux PCC de soumettre leurs dossiers de présentation de DESS à des évaluateurs externes. Cette pratique démontre une volonté institutionnelle d'obtenir une validation externe de la pertinence et de la qualité des programmes de DESS proposés sans toutefois faire obstacle à la capacité de l'établissement de répondre avec diligence aux besoins de formation exprimés.

De plus, toujours dans son avis sur l'assurance qualité, le CSE (2012) recommandait aux universités de systématiser leurs procédures d'évaluation des projets de PCC et de les rendre publiques. Cet effort d'harmonisation et d'une plus grande transparence quant aux mécanismes et procédures liés à l'assurance qualité des PCC contribueraient possiblement à rassurer certains observateurs.

*En vue de soutenir les réflexions des établissements sur l'optimisation et la transparence de leurs pratiques d'assurance qualité, la recension des pratiques en vigueur au Québec devrait être enrichie par l'identification des meilleures pratiques en cours dans les autres provinces canadiennes. Cette recension serait une source d'inspiration pour définir des balises communes en matière d'assurance qualité des PCC dans le réseau de l'UQ. Cette réflexion permettrait enfin de mettre à jour les pratiques des établissements et de viser une pleine adaptation de celles-ci au contexte de création des PCC et à leur cycle de vie.*

À titre d'exemple en Colombie-Britannique, tout projet de programme, qu'il conduise à un grade ou non, doit faire l'objet d'une forme de publication sur un site Internet, soit le *Post-Secondary Institution Proposal System* (PSIPS), d'une durée de 30 jours et ouverts aux commentaires et avis des pairs et de la population. Cette étape, qui ne ralentit pratiquement pas le processus de création des programmes permet d'offrir une meilleure transparence tout en suscitant un « effet de sélection », provenant des acteurs du système qui se positionnent sur la pertinence des projets de programmes en développement. Toutes les institutions publiques et la population étant informées et peuvent réagir aux projets affichés.

#### **Données de cheminement sur les PCC**

Le CSE (2010; 2013) recommande également que soient menées des études en vue de documenter le cheminement des étudiants inscrits dans des PCC, considérant l'utilité de ces données pour mieux comprendre leur persévérance et la durée de leurs études. Le présent rapport est une première contribution du réseau de l'UQ en ce sens.

*Afin d'enrichir les connaissances sur les étudiants inscrits dans les PCC, un état de situation pourrait être développé sur la base du présent rapport et soumis périodiquement au Conseil des études au bénéfice des établissements du réseau de l'UQ.*

Compte tenu des rôles et usages des PCC à l'égard du rehaussement des compétences professionnelles, une collecte systématique de données devrait être entreprise pour connaître le degré d'intégration des diplômés sur le marché du travail. Ceci permettrait notamment d'apprécier la valeur ajoutée des connaissances et des compétences acquises au cours de leur formation pour leur pratique professionnelle.

*Afin de mieux illustrer les finalités des PCC en relation avec le marché du travail, il serait pertinent de proposer au MESRS d'inclure les diplômés de ces programmes dans le cadre des enquêtes Relance.*

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADÉSAQ (2009). *État de la situation de la maîtrise au Québec. Rapport déposé par le Comité ADÉSAQ sur la nature, la structure et les activités associées à la maîtrise au Québec (Partie II)*, Association des doyens d'études supérieures au Québec, 40 p.

BISSONNETTE, L. et PORTER, J.R. (2014). *L'Université québécoise : Préserver les fondements, engager des refondations. Rapport du chantier sur une loi-cadre des universités*, MESRS, gouvernement du Québec, Québec, 99 p.

CENTRE D'INFORMATION CANADIEN SUR LES DIPLÔMES INTERNATIONAUX (2009). « L'enseignement postsecondaire en Ontario », Récupéré du site du CICDI, le 31 juillet 2014, <http://cicic.ca/526/description.canada>.

CHENARD, P. et DORAY, P. (2013). « L'Accessibilité aux études postsecondaires au Québec. Quelles démocratisations? », dans Chenard, P., Doray, P. et coll. *L'accessibilité aux études postsecondaires. Un projet inachevé*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 49-67.

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DU QUÉBEC (2010). *L'offre de formation universitaire sur le territoire québécois : état de situation au trimestre 2008*, CREPUQ, 109 p.

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DU QUÉBEC (2001). *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*, CREPUQ, 47 p.

CONSEIL DES UNIVERSITÉS (1985). *La formation courte dans l'enseignement universitaire. Rapport final du Comité sur le développement actuel de l'enseignement universitaire et de la place occupée par les programmes courts et l'enseignement hors campus*, Québec, Conseil des Universités, 89 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2014). *Extraits du premier rapport d'étape de la Commission de l'enseignement collégial du Conseil : l'arrimage des formations collégiales-universitaires : chapitre 4 – analyse comparée – l'Ontario*, document de travail partagé avec Mme Marie-Ève Gagnon-Paré dans le cadre de son stage d'études réalisé au Conseil, Québec, CSE, 35 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2013a). *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*, Québec, CSE, 123 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2013b). *Comment l'état et les établissements universitaires abordent-ils les réalités étudiantes actuelles? Document complémentaire à l'avis du Conseil intitulé Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*, Québec, CSE, 183 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2012). *L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre*, Québec, CSE, 123 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2010). *Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives*, Québec, CSE, 121 p.

DEMERS, G. (2014). *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, MESRS, gouvernement du Québec, Québec, 167 p.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (2011). *Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration publique, option pour gestionnaires, concentration en gestion des services de santé et des services sociaux*, Direction de l'enseignement et de la recherche (dossier de programme), ENAP, 19 p.

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (2004). *Certificat et concentration en génie des technologies de la santé : document de présentation. Projet présenté à la Commission des études de l'ÉTS*, 32 p.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOISES EN ÉDUCATION PERMANENTE (FAEUQEP) (2013). *Pour un chantier sur la formation continue. Mémoire présenté au Sommet sur l'enseignement supérieur*, 31 p.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS. (1997). *Rapport sur le financement des universités*, Québec, 43 p.

MINISTÈRE DE LA FORMATION, DES COLLÈGES ET DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO (2009). *Cadre de classification des titres de compétence de l'Ontario*, MFCUO, 4 p.

TREMBLAY, H.P, et ROY, P. (2013). *Rapport d'étape du Chantier sur la politique de financement des universités*, MESRS, gouvernement du Québec, Québec, 60 p.

TÉLÉ-UNIVERSITÉ (2001). *Dossier de programme du Diplôme d'études supérieures spécialisées en santé mentale*, Commission des études de la TÉLUQ, 34 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (1995). *Politique de programmes courts de premier cycle*, UQAC, 7 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL (1995). *Rapport d'auto-évaluation du programme de certificat en traduction pratique*, UQAH, 61 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (2001). *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, UQO, Secrétariat général, 4 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (2008). *Projet de programme court de premier cycle en génie éolien*, Module de Génie, UQAR, 8 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (1994). *Certificat en développement des communautés rurales*, UQAR, 59 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (2013). *Suivi des inscriptions et d'analyse de pertinence des programmes courts et microprogrammes de premier cycle*, Avis d'inscription et synthèse du dossier, Sous-commission de premier cycle de l'UQTR, 2 p.



